



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/6 (Sect. 3C)
14 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995*

TITRE II. AFFAIRES POLITIQUES

Chapitre 3. *Affaires politiques*

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
3C. Département des affaires politiques II	2
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	5
B. Programme de travail	8
1. Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix	10
2. Recherche et collecte d'informations	12
3. Questions politiques spéciales (Bureau du Coordonnateur pour l'aide à la reconstruction et au développement du Liban)	14
4. Autres questions politiques spéciales	17
5. Coopération régionale en matière de politique et de sécurité et tutelle et décolonisation	21
6. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes	27
7. Question de Palestine	30
8. Elimination de l'apartheid	35
C. Appui aux programmes	44

* Le présent document contient le chapitre 3C du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/6/Rev.1)*.

TITRE II

AFFAIRES POLITIQUES

CHAPITRE 3. AFFAIRES POLITIQUES

CHAPITRE 3C. DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES II

Vue d'ensemble

TABLEAU 3C.1. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Direction exécutive et administration	979,5	1 426,2	1 630,9	114,3	3 057,1	318,4	3 375,5
B. Programme de travail	12 817,3	17 992,0	884,5	4,9	18 876,5	2 365,8	21 242,3
C. Appui aux programmes	1 083,8	1 262,1	196,6	15,5	1 458,7	146,7	1 605,4
Total, budget ordinaire	14 880,6	20 680,3	2 712,0	13,1	23 392,3	2 830,9	26 223,2

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	-	a) Services d'appui à :	-
	-	i) D'autres organismes des Nations Unies	-
		ii) Des programmes extrabudgétaires	-
Total a)	-		-
		b) Activités de fond	
	300,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	300,0
	250,0	Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	250,0
Total b)	550,0		550,0
		c) Projets opérationnels	
	7 000,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	7 000,0
	9 000,0	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	10 000,0
	1 725,0	Fonds des Nations Unies pour la Namibie	255,0
Total c)	17 725,0		17 255,0
Total a), b) et c)	18 275,0		17 805,0
		Total, dépenses	44 028,2

TABLEAU 3C.2. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exercice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	13 140,2	18 184,5	2 012,3	11,0	20 196,8	2 598,6	22 795,4
Consultants et experts	73,7	92,2	265,8	288,2	358,0	21,6	379,6
Voyages en mission	1 062,5	1 653,2	100,3	6,0	1 753,5	133,4	1 886,9
Services contractuels	61,2	75,3	(20,4)	(27,0)	54,9	4,3	59,2
Frais généraux de fonctionnement	426,1	544,3	180,4	33,1	724,7	52,5	777,2
Fournitures et accessoires	41,4	55,3	31,6	57,1	86,9	7,2	94,1
Mobilier et matériel	75,5	75,5	142,0	188,0	217,5	13,3	230,8
Total	14 880,6	20 680,3	2 712,0	13,1	23 392,3	2 830,9	26 223,2

TABLEAU 3C.3. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Département des affaires politiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
D-2	4	5	-	-	-	-	4	5
D-1	9	10	1	1	-	-	10	11
P-5	11	15	2	3	-	-	13	18
P-4	14	14	1	1	-	-	15	15
P-3	14	14	2	1	-	-	16	15
P-2/1	7	7	-	-	-	-	7	7
Total	60	66	6	6	-	-	66	72
Agents des services généraux								
1re classe	-	1	-	-	-	-	-	1
Autres classes	46	47	9	10	-	-	55	57
Total	46	48	9	10	-	-	55	58
Autres catégories								
Agents locaux	-	-	-	4	-	-	-	4
Total	-	-	-	4	-	-	-	4
Total général	106	114	15	20	-	-	121	134

Vue d'ensemble

3C.1 Dans le cadre de la première phase de la restructuration du Secrétariat et compte tenu de la nécessité pour l'Organisation de renforcer ses moyens d'action dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix et du maintien de la paix, le Département des affaires politiques, dirigé par deux secrétaires généraux adjoints dont les responsabilités géographiques et les fonctions sont clairement délimitées, a été créé en mars 1992. Cette partie du

Département est responsable du processus de règlement pacifique au Moyen-Orient, des procédures de règlement pacifique en Afrique, de l'assistance électorale, de l'élimination de l'apartheid, de la coopération régionale et de l'autodétermination, ainsi que de la question de Palestine. Ces activités recouvrent la plupart et, dans certains cas, la totalité des activités des anciens départements et bureaux suivants : Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat, Bureau de la recherche et de la collecte d'informations, Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle, et Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.

3C.2 Ces activités relèvent du sous-programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) et du sous-programme 3 (Recherche, collecte et analyse d'informations) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations); du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation); du programme 5 (Question de Palestine); et du programme 6 (Elimination de l'apartheid) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Dans le cadre de l'application des programmes susmentionnés du plan à moyen terme, cette partie du Département des affaires politiques devra aider à collecter et à analyser les informations, et à alerter les organes pertinents de l'imminence des crises ou de situations d'urgence, exécuter les mandats établis par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres organes compétents, et fournir des services fonctionnels au Conseil de tutelle, au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, au Comité spécial contre l'apartheid et autres organes ainsi qu'au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

3C.3 On trouvera ci-après les chiffres estimatifs de la répartition des ressources (en pourcentage) au titre de ce sous-chapitre pour la période 1994-1995 :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
A. Direction exécutive et administration	12,9	-
B. Programme de travail		
1. Sous-programme 1 du programme 1 : Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix	4,2	-
2. Sous-programme 3 du programme 1 : Recherche, collecte et analyse d'informations	4,3	-
3. Sous-programme 1 du programme 4 : Questions politiques spéciales (UNARDOL)	4,5	-
4. Sous-programme 1 du programme 4 : Questions politiques spéciales (autres)	10,5	1,4
5. Sous-programmes 2 et 3 du programme 4 : Coopération régionale en matière de politique et de sécurité; tutelle et décolonisation	14,7	-
6. Sous-programme 4 du programme 4 : Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes	8,3	1,7
7. Programme 5 : Question de Palestine	17,9	-
8. Programme 6 : Elimination de l'apartheid	<u>16,6</u>	<u>96,9</u>
Total partiel	<u>81,0</u>	<u>100,0</u>
C. Appui aux programmes	6,1	-
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

A. Direction exécutive et administration

TABLEAU 3C.4. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	919,8	1 150,8	1 316,1	114,3	2 466,9	276,4	2 743,3
Consultants et experts	16,6	24,6	214,8	873,1	239,4	13,9	253,3
Voyages en mission	38,6	244,7	100,0	40,8	344,7	27,7	372,4
Frais généraux de fonctionnement	4,5	6,1	-	-	6,1	0,4	6,5
Total	979,5	1 426,2	1 630,9	114,3	3 057,1	318,4	3 375,5

TABLEAU 3C.5. POSTES NECESSAIRES

Direction exécutive et administration

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
D-2	-	1	-	-	-	-	-	1
D-1	1	3	-	-	-	-	1	3
P-5	1	2	-	-	-	-	1	2
Total	3	7	-	-	-	-	3	7
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	4	7	-	1	-	-	4	8
Total	4	7	-	1	-	-	4	8
Total général	7	14	-	1	-	-	7	15

3C.4 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et la gestion de la politique générale de cette partie du Département pour l'exécution des activités relevant du sous-programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) et du sous-programme 3 (Recherche, collecte et analyse d'informations) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations); du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation); du programme 5 (Question de Palestine); et du programme 6 (Elimination de l'apartheid) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé (A/47/6/Rev.1). Outre ses responsabilités administratives, le Secrétaire général adjoint : a) conseille le Secrétaire général sur des questions d'ordre politique particulières, exécute des missions et fonctions spéciales en son nom et mène des activités diplomatiques se rapportant aux missions de bons offices, à la diplomatie préventive et au règlement pacifique des différends, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique; b) fournit aux Etats Membres et aux missions de vérification une assistance électorale et un appui technique, au nom du Secrétaire général; c) assiste le Secrétaire général et le conseille dans le domaine de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, et l'aide à s'acquitter de ses responsabilités politiques en ce qui concerne l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples, en vertu de la Charte, et la décolonisation, en application des résolutions des organes des Nations Unies; et d) appuie le Secrétaire général dans

ses efforts en vue de garantir au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables et d'assurer l'élimination totale du système d'apartheid en Afrique du Sud.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

3C.5 La restructuration du Secrétariat a entraîné un élargissement des responsabilités du Bureau du Secrétaire général adjoint. Par conséquent, afin de renforcer et de centrer les activités de l'Organisation dans le domaine politique, il est proposé d'augmenter de huit postes [1 poste D-2, 2 D-1, 1 P-5 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] le tableau d'effectifs du Bureau, qui se compose actuellement de sept postes [1 poste de secrétaire général adjoint, 1 D-1, 1 P-5 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. On trouvera ci-après des explications sur les changements de poste proposés et les besoins en matière d'heures supplémentaires :

a) Du fait de la restructuration du Secrétariat, le Département doit assumer des responsabilités accrues, et notamment établir les rapports, destinés ou non à la publication, présentés au Conseil de sécurité. Cette activité exige de nombreuses consultations et une coordination étroite avec les services organiques responsables des divers aspects des rapports en question. En conséquence, les changements de personnel proposés au paragraphe 3C.5 permettront de créer au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint un groupe de la coordination et de l'établissement des rapports qui sera dirigé par un directeur de la classe D-2. Le Groupe aura également besoin d'un poste P-5, qu'il est proposé de transférer du Cabinet du Secrétaire général, et de deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) qu'il est proposé de transférer du programme 6 (Elimination de l'apartheid) (voir par. 3C.57);

b) Le titulaire de l'un des deux nouveaux postes D-1 aura à effectuer des missions spéciales et à exercer des fonctions de représentation. Il est proposé de transférer le poste du programme 6 (Elimination de l'apartheid), compte tenu des priorités générales de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix; ce transfert devrait accroître l'efficacité et améliorer la coordination. Le second poste D-1 a été transféré temporairement au cours de l'exercice 1992-1993 dans le cadre du nouveau système de gestion des vacances de postes; son titulaire a exercé les fonctions de conseiller politique de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (UNOMSA). On compte qu'avec l'évolution de la situation en Afrique du Sud, il faudra maintenir le poste au cours de l'exercice 1994-1995 pour remplir des fonctions similaires. Les responsabilités afférentes à ce poste devraient renforcer les activités entreprises par la Mission et permettre de fournir un appui technique approprié dans d'autres domaines, notamment dans les domaines électoral, juridique et socio-économique;

c) Il est proposé de transférer du programme 6 (Elimination de l'apartheid) et du sous-programme 1 (Questions politiques spéciales) du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation) - qui était autorisé pour des activités résiduelles relatives à la Namibie -, un poste permanent d'agent des services généraux (Autres classes) et un poste temporaire d'agent des services généraux (Autres classes), pour fournir respectivement des services de secrétariat aux deux postes D-1 mentionnés au paragraphe 3C.5 b);

d) Un crédit de 5 400 dollars est demandé pour couvrir les besoins en heures supplémentaires du Bureau du Secrétaire général adjoint.

Consultants et experts

3C.6 Les ressources prévues à cette rubrique (239 400 dollars), qui font apparaître une augmentation de 214 800 dollars, sont destinées à financer en totalité les services de consultants de l'ensemble du Département [à l'exclusion de ceux relatifs au programme 5 (Question de Palestine) et au programme 6 (Elimination de l'apartheid)]. On estime qu'il faudra recourir à des services de consultants pour l'exécution du sous-programme 1 du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) du sous-programme 1 du programme 4 (Questions politiques spéciales) et du sous-programme 4 du programme 4 (Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes). On prévoit que l'accroissement des activités au titre du nouveau sous-programme 4 du programme 4 exigera un concours spécialisé extérieur

au cours de l'exercice biennal pour aider à formuler les directives et à mettre au point les moyens de formation à l'intention des observateurs du processus électoral et des membres des missions de vérification du processus. Des services de consultants sont également envisagés pour le compte du Représentant spécial du Secrétaire général auprès du Mouvement des pays non alignés en 1994.

Voyages en mission

3C.7 Les ressources prévues à ce titre (344 700 dollars), qui font apparaître une augmentation de 100 000 dollars, doivent permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires appelés à représenter l'ONU, à la demande du Secrétaire général, aux sessions et réunions d'organisations régionales, d'autres organismes intergouvernementaux et des institutions spécialisées, ainsi qu'aux réunions interorganisations. En outre, le Secrétaire général adjoint, assisté par ses collaborateurs, devra entreprendre des voyages dans le cadre des fonctions décrites au paragraphe 3C.4, à l'exclusion des voyages au titre du programme 5 (Question de Palestine) et du programme 6 (Elimination de l'apartheid). L'exécution des programmes d'assistance électorale et la fourniture d'un appui technique aux missions de vérification en cours exigent de nombreux déplacements et activités de suivi.

Frais généraux de fonctionnement

3C.8 Les ressources prévues à cette rubrique (6 100 dollars) doivent permettre de financer les dépenses de représentation du Conseil de tutelle (2 000 dollars) et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (4 100 dollars).

B. Programme de travail

TABLEAU 3C.6. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) *Budget ordinaire*

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
1. Bons offices, diplomatie préven- tive et rétablissement de la paix	339,7	674,7	309,5	45,8	984,2	113,2	1 097,4
2. Recherche, collecte et analyse d'informations	652,6	700,1	309,2	44,1	1 009,3	115,8	1 125,1
3. Questions politiques spéciales (Bureau du Coordonnateur de l'assistance pour la reconstruction et le développement du Liban)	-	-	797,8	-	797,8	383,3	1 181,1
4. Questions politiques spéciales (autres)	1 847,2	2 197,4	282,6	12,8	2 480,0	284,0	2 764,0
5. Coopération régionale en matière de politique et de sécurité; tutelle et décolonisation	2 659,3	3 387,3	61,3	1,8	3 448,6	396,1	3 844,7
6. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes	875,6	1 731,7	218,1	12,5	1 949,8	223,5	2 173,3
7. Question de Palestine	3 047,5	4 226,0	58,4	1,3	4 284,4	417,5	4 701,9
8. Elimination de l'apartheid	3 395,4	5 074,8	(1 152,4)	(22,7)	3 922,4	432,4	4 354,8
Total, budget ordinaire	12 817,3	17 992,0	884,5	4,9	18 876,5	2 365,8	21 242,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	-	a) Services d'appui à :	-
	-	i) D'autres organismes des Nations Unies	-
		ii) Des programmes extrabudgétaires	-
Total a)	-		-
		b) Activités de fond	
	300,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	300,0
	250,0	Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	250,0
Total b)	550,0		550,0
		c) Projets opérationnels	
	7 000,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	7 000,0
	9 000,0	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	10 000,0
	1 725,0	Fonds des Nations Unies pour la Namibie	255,0
Total c)	17 725,0		17 255,0
Total a), b) et c)	18 275,0		17 805,0
		Total, dépenses	39 047,3

TABLEAU 3C.7. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	11 296,3	15 970,8	644,7	4,0	16 615,5	2 199,1	18 814,6
Consultants et experts	57,1	67,6	51,0	75,5	118,6	7,7	126,3
Voyages en mission	979,9	1 351,6	(34,3)	(2,5)	1 317,3	100,5	1 417,8
Services contractuels	60,3	74,4	(20,4)	(27,4)	54,0	4,2	58,2
Frais généraux de fonctionnement	359,7	453,0	131,2	28,9	584,2	41,3	625,5
Fournitures et accessoires	34,2	44,8	22,8	50,9	67,6	5,7	73,3
Mobilier et matériel	29,8	29,8	89,5	300,3	119,3	7,3	126,6
Total	12 817,3	17 992,0	884,5	4,9	18 876,5	2 365,8	21 242,3

TABLEAU 3C.8. POSTES NECESSAIRES

Programme de travail

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	4	4	-	-	-	-	4	4
D-1	8	7	1	1	-	-	9	8
P-5	9	12	2	3	-	-	11	15
P-4	14	14	1	1	-	-	15	15
P-3	13	13	2	1	-	-	15	14
P-2/1	6	6	-	-	-	-	6	6
Total	54	56	6	6	-	-	60	62
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	37	36	9	9	-	-	46	45
Total	37	36	9	9	-	-	46	45
Autres catégories								
Agents locaux	-	-	-	4	-	-	-	4
Total	-	-	-	4	-	-	-	4
Total général	91	92	15	19	-	-	106	111

1. BONS OFFICES, DIPLOMATIE PREVENTIVE ET RETABLISSEMENT DE LA PAIX

TABLEAU 3C.9. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	339,7	674,7	309,5	45,8	984,2	113,2	1 097,4
Total	339,7	674,7	309,5	45,8	984,2	113,2	1 097,4

TABLEAU 3C.10. POSTES NECESSAIRES

Programme : Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	1	1	-	-	-	-	1	1
P-3	-	-	1	1	-	-	1	1
P-2/1	-	1	-	-	-	-	-	1
Total	2	3	1	1	-	-	3	4
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	1	3	-	-	-	-	1	3
Total	1	3	-	-	-	-	1	3
Total général	3	6	1	1	-	-	4	7

Sous-programme 1. Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix

3C.9 Les activités proposées au titre du sous-programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations) se rapportent à la responsabilité régionale pour le Moyen-Orient. Cette région constitue depuis longtemps l'une des zones les plus critiques en matière de relations internationales et l'ONU s'efforce, depuis sa création, d'y régler les différends de manière pacifique. La Charte des Nations Unies - notamment l'Article 99 - constitue le texte de base autorisant le sous-programme. Les activités en question résultent également de diverses résolutions du Conseil de sécurité, notamment des résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967 et 681 (1990) du 20 décembre 1990, et de l'Assemblée générale, l'une des dernières étant la résolution 47/64 D du 11 décembre 1992.

3C.10 Les activités sont entreprises par le Groupe du processus de règlement pacifique au Moyen-Orient, créé dans le cadre de la restructuration de l'Organisation, ce qui témoigne de l'importance que l'ONU attache au règlement du conflit dans la région. Le Groupe aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le règlement pacifique des conflits au Moyen-Orient et en tant que participant aux pourparlers multilatéraux sur le processus de paix au

Moyen-Orient. Il lui fournit également une assistance sur les aspects politiques des opérations de maintien de la paix (ONUST, FNUOD et FINUL), ainsi que des activités humanitaires dans la région (UNRWA) et des activités de développement dans les territoires palestiniens occupés (PNUD).

3C.11 Les mandats du sous-programme précisent que l'ONU devrait faire face sans retard aux menaces potentielles ou réelles contre la paix. Cela exige un système viable et bien organisé de collecte et d'analyse des informations. A cet égard, le Groupe établit et maintient de manière régulière et systématique un ensemble de connaissances approfondies et de données d'expérience sur le Moyen-Orient.

Activités :

1. *Coopération internationale*

Règlement des différends, missions spéciales, bons offices et établissement des faits :

a) Surveillance de l'évolution de la situation politique au Moyen-Orient et des faits nouveaux se rapportant à cette région, grâce à la collecte et à l'analyse d'informations;

b) Reconnaissance des situations évolutives et des sources potentielles de crise exigeant l'attention du Secrétaire général;

c) Elaboration de documents de base, d'analyse et d'évaluations; établissement de déclarations, de sujets de discussion et de notes d'information à l'intention du Secrétaire général;

d) Maintien de contacts avec diverses parties ayant une bonne connaissance de la situation au Moyen-Orient;

e) Missions d'enquête dans la région et représentation aux séminaires, conférences et manifestations connexes importants.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Documentation à l'intention des organes délibérants (y compris les documents officiels) :

a) Rapports du Secrétaire général sur le Moyen-Orient et des sujets connexes, à l'intention de l'Assemblée générale;

b) Rapports sur la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine, à l'intention de l'Assemblée générale;

c) Assistance à l'établissement de rapports sur les questions relatives au Moyen-Orient, en application de décisions du Conseil de sécurité.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

a) Maintien de contacts étroits avec les autres départements du Secrétariat et programmes et institutions des Nations Unies s'occupant de questions politiques, de maintien de la paix et de questions humanitaires, ainsi qu'avec les délégations;

b) Assistance à la préparation de la participation de l'ONU aux pourparlers multilatéraux sur le processus de paix au Moyen-Orient, évaluation des progrès réalisés dans ce cadre et coordination des apports d'autres organismes des Nations Unies.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

3C.12 Le Groupe du processus de règlement pacifique au Moyen-Orient a été doté de trois postes d'administrateur (1 D-1, 1 P-4 et 1 P-3) temporaire et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) transférés de divers services, à la suite de la restructuration du Secrétariat. Il est proposé d'augmenter les effectifs du Groupe en y transférant un poste P-2 du programme 6 (Elimination de l'apartheid) (voir par. 3C.57) et en créant deux postes d'agent des services généraux (Autres classes), pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses activités.

2. RECHERCHE ET COLLECTE D'INFORMATIONS

TABLEAU 3C.11. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	652,6	700,1	309,2	44,1	1 009,3	115,8	1 125,1
Total	652,6	700,1	309,2	44,1	1 009,3	115,8	1 125,1

TABLEAU 3C.12. POSTES NECESSAIRES

Programme : Recherche et collecte d'informations

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	-	1	-	-	-	-	-	1
P-4	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	2	3	-	-	-	-	2	3
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	3	3	-	1	-	-	3	4
Total	3	3	-	1	-	-	3	4
Total général	5	6	-	1	-	-	5	7

Sous-programme 3. Recherche et collecte d'informations

3C.13 Les activités exécutées au titre de ce sous-programme pour appuyer les sous-programmes 1 et 2 du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations), viseront à renforcer les moyens dont l'Organisation dispose pour donner effet aux orientations énoncées

dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé. Elles permettront, en particulier, de signaler rapidement les situations nouvelles qui, en Afrique, ont une incidence sur la paix et la sécurité internationales, en évaluant et analysant de façon continue les problèmes qui apparaissent dans cette région.

3C.14 Ces activités incombent au Groupe de la recherche et de la collecte d'informations, qui a été créé au Département des affaires politiques comme suite à la restructuration du Secrétariat. Pour appliquer les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111), le champ du présent sous-programme a été élargi en rehaussant la gamme d'activités qui sont exécutées dans les domaines de la recherche et des orientations en matière d'alerte rapide et de diplomatie préventive.

Activités :

1. *Coopération internationale*

a) Règlements des différends, missions spéciales, bons offices et établissements des faits :

- i) Suivre les événements au jour le jour, collecter des informations concernant tous les pays d'Afrique et les analyser selon les catégories suivantes : a) situations dans lesquelles l'ONU est activement engagée; b) situations de conflit armé dans lesquelles l'Organisation n'est pas engagée; c) situations de tension grave; d) situations de faible tension; et e) situations des pays relativement stables où des éléments d'instabilité apparaissent;
- ii) Porter rapidement à l'attention du Secrétaire général et de ses proches collaborateurs tout fait nouveau qui menace la paix et la sécurité, et recommander des interventions appropriées dans le cadre de la diplomatie préventive;
- iii) Présenter des données et des analyses actualisées sur toutes les situations en Afrique à l'appui des efforts de maintien de la paix déployés par le Secrétaire général et ses proches collaborateurs;
- iv) Faire des travaux de recherche et établir des rapports sur les questions qui influent sur la paix et la sécurité en Afrique, notamment publier des rapports périodiques sur les tendances et l'état des situations de conflit dans les pays concernés, et sur l'ensemble du continent;
- v) Exploiter un système de banque de données actualisées à l'appui des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix;
- vi) Entreprendre des missions d'établissement des faits de façon à pouvoir effectuer des travaux de recherche et des analyses aux fins d'alerte rapide et de diplomatie préventive, notamment en ce qui concerne la prise de décisions sur les possibilités d'action;

b) Relations extérieures :

- i) Coordonner les contacts avec les institutions se consacrant au règlement des conflits et à la recherche en matière d'alerte rapide et de diplomatie préventive;
- ii) Participer à des séminaires sur l'alerte rapide et la diplomatie préventive, ou en organiser, ou les deux.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

Groupes spéciaux et travaux préparatifs y relatifs : établissement d'études sur les questions fondamentales touchant l'alerte rapide et la diplomatie préventive.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

Le Groupe 3C.15 la recherche et de l'analyse d'informations qui a été créé au Service des procédures de règlement pacifique en Afrique dans le cadre de la restructuration du Secrétariat a été doté de deux postes d'administrateur (1 D-1 et 1 P-4) et de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) transférés de l'ancien Bureau de la recherche et de la collecte d'informations. Il est proposé d'augmenter les effectifs du Groupe en créant un poste P-5, correspondant à un poste qui avait été temporairement transféré en 1992-1993 suivant le nouveau système de gestion des vacances de poste, le Groupe s'étant vu attribuer d'importantes responsabilités dans l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix", s'agissant de l'alerte rapide qui est considérée comme le principal fondement de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix. Compte tenu de l'augmentation du volume de travail, il est également proposé de transférer un poste temporaire d'agent des services généraux (Autres classes) du Service des procédures de règlement pacifique en Afrique afin que le Groupe puisse s'acquitter convenablement de ses tâches (voir par. 3C.27).

3. QUESTIONS POLITIQUES SPECIALES (UNARDOL)

TABLEAU 3C.13. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Crédits révisés</i>	<i>Base de ressources pour l'exer- cice biennal</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévalua- tion des coûts</i>	<i>1994-1995 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Dépenses de personnel	-	-	565,0	-	565,0	369,6	934,6
Consultants et experts	-	-	51,0	-	51,0	2,9	53,9
Voyages en mission	-	-	21,2	-	21,2	1,2	22,4
Frais généraux de fonctionnement	-	-	125,8	-	125,8	7,0	132,8
Fournitures et accessoires	-	-	24,5	-	24,5	2,0	26,5
Mobilier et matériel	-	-	10,3	-	10,3	0,6	10,9
Total	-	-	797,8	-	797,8	383,3	1 181,1

TABLEAU 3C.14. POSTES NECESSAIRES

Programme : Questions politiques spéciales (UNARDOL)

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur P-5	-	-	-	1	-	-	-	1
Total	-	-	-	1	-	-	-	1
Agents des services généraux 1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	-	-	-	1	-	-	-	1
Total	-	-	-	1	-	-	-	1
Autres catégories Agents locaux	-	-	-	4	-	-	-	4
Total	-	-	-	4	-	-	-	4
Total général	-	-	-	6	-	-	-	6

Sous-programme 1. Questions politiques spéciales (UNARDOL)

3C.16 Par sa résolution 33/146 du 20 décembre 1978, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de constituer à Beyrouth un comité mixte de coordination des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies, chargé, sous la direction d'un coordonnateur nommé par le Secrétaire général, d'aider le Gouvernement libanais dans ses efforts de reconstruction et de développement. Ce mandat a été réaffirmé dans des résolutions ultérieures de l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution 47/155 du 18 décembre 1992, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé qu'il fallait lancer d'urgence une action régionale et internationale pour aider le Gouvernement libanais à reconstruire le pays et à reconstituer son potentiel humain et économique, exhorté toutes les organisations et tous les programmes des Nations Unies à intensifier leur aide pour répondre aux besoins pressants du Liban, et invité le Secrétaire général à intensifier ses efforts pour obtenir toute l'aide possible pour le Liban. Etant donné l'évolution de la situation politique dans le pays et l'établissement d'un climat plus propice à la reconstruction et au développement, les activités d'assistance devraient se poursuivre en 1994-1995; des ressources ont donc été prévues à cette fin dans le présent projet de budget-programme.

3C.17 Dans le cadre de la restructuration du Secrétariat, le Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban (UNARDOL) a été intégré au Département des affaires humanitaires. Après un nouvel examen et conformément aux révisions au programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 que l'Assemblée générale a approuvées à sa quarante-septième session, les activités relatives au suivi de la situation politique au Liban qui intéressent l'exécution des activités de reconstruction et de développement de ce pays ainsi que la coordination politique des activités d'assistance de l'ONU relèvent du sous-programme 1 (Questions politiques spéciales) du programme 4 dont l'exécution incombe au Département des affaires politiques. En conséquence, il est proposé de transférer les ressources approuvées pour le Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban du Département des affaires humanitaires au Département des affaires politiques.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

3C.18 Les ressources prévues permettraient de couvrir les dépenses correspondant à un poste P-5, un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour un assistant administratif principal et quatre postes temporaires d'agent local (trois secrétaires et un chauffeur-mécanicien). Comme indiqué au paragraphe 3C.17, il est proposé de transférer ces postes du Département des affaires humanitaires au Département des affaires politiques.

Consultants et experts

3C.19 Le montant prévu (51 000 dollars) couvrirait quatre mois de services de consultants dans les domaines de la mobilisation des ressources et de la collaboration interinstitutions.

Voyages en mission

3C.20 Les ressources prévues à cette rubrique (21 200 dollars) doivent permettre au Coordonnateur et à l'Assistant spécial de se rendre au Siège, à la Banque mondiale, au FMI et auprès d'autres organismes et programmes des Nations Unies pour tenir des consultations touchant les activités de liaison et de coordination, ainsi que dans les pays donateurs afin de mobiliser des ressources et d'élaborer les programmes.

Frais généraux de fonctionnement

3C.21 Les ressources prévues à cette rubrique (125 800 dollars) couvriront : la location et l'entretien des locaux à usage de bureaux (66 400 dollars); les frais de réparation, d'entretien et autres relatifs à deux véhicules du Bureau (18 400 dollars); les frais de communications (télex, télécopie, téléphone, affranchissement postal et valise diplomatique) (18 500 dollars); les dépenses de représentation (2 300 dollars); et des services divers (assurance, main-d'oeuvre occasionnelle et travaux d'imprimerie effectués sur place) (20 200 dollars).

Fournitures et accessoires

3C.22 Les ressources prévues (24 500 dollars) couvriraient le coût de fournitures et articles de bureau et des matériaux pour la reproduction des documents.

Mobilier et matériel

3C.23 Les ressources prévues (10 300 dollars) permettraient d'améliorer et de moderniser les installations de communication et de remplacer le mobilier et du petit matériel de bureau.

4. AUTRES QUESTIONS POLITIQUES SPECIALES

TABLEAU 3C.15. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	1 788,8	2 138,8	341,2	15,9	2 480,0	284,0	2 764,0
Voyages en mission	33,5	33,1	(33,1)	(100,0)	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	23,2	23,8	(23,8)	(100,0)	-	-	-
Fournitures et accessoires	1,7	1,7	(1,7)	(100,0)	-	-	-
Total, budget ordinaire	1 847,2	2 197,4	282,6	12,8	2 480,0	284,0	2 764,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	-	a) Services d'appui à :	-
	-	i) D'autres organismes des Nations Unies	-
		ii) Des programmes extrabudgétaires	-
Total a)	-		-
	-	b) Activités de fond	-
Total b)	-		-
	1 725,0	c) Projets opérationnels Fonds des Nations Unies pour la Namibie	255,0
Total c)	1 725,0		255,0
Total a), b) et c)	1 725,0		255,0
		Total, dépenses	3 019,0

TABLEAU 3C.16. POSTES NECESSAIRES

Programme : Autres questions politiques spéciales

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	2	2	1	1	-	-	3	3
P-4	-	1	1	1	-	-	1	2
P-3	-	2	1	-	-	-	1	2
Total	4	7	3	2	-	-	7	9
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	-	2	7	5	-	-	7	7
Total	-	2	7	5	-	-	7	7
Total général	4	9	10	7	-	-	14	16

Sous-Programme 1. Questions politiques spéciales

3C.24 Dans le cadre de la restructuration du Secrétariat, le Service des procédures de règlement pacifique en Afrique a été créé au sein du nouveau Département des affaires politiques. Les activités dont ce service est chargé se rapportent au sous-programme 1 (Questions politiques spéciales) du programme 4 (Questions politiques spéciales, tutelle et décolonisation) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé et couvrent un large éventail de questions spéciales de caractère politique en Afrique et concernant l'Afrique, dans l'optique du Chapitre VI de la Charte, relatif au règlement pacifique des différends. Elles consistent à suivre l'évolution de la situation politique et autre en Afrique et à aider le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière de règlement pacifique des différends en Afrique et touchant les aspects politiques des opérations de maintien de la paix dans la région.

3C.25 Le Service est également chargé de suivre les activités des organisations, associations et conférences régionales, interrégionales et sous-régionales d'Afrique dotées du statut d'observateur ou de tout autre statut officiel auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'entretenir des rapports étroits et d'assurer la coopération avec ces entités, notamment l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi que les Etats de première ligne et la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), pour les questions qui intéressent l'Organisation des Nations Unies conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

3C.26 On se souviendra que, dans sa résolution 44/243 B du 11 septembre 1990, l'Assemblée générale avait décidé que le Fonds des Nations Unies pour la Namibie continuerait de fonctionner jusqu'à l'achèvement de tous les programmes et de toutes les activités qu'il finançait au cours de la période 1990-1994. Elle avait décidé également de créer le Comité d'administration des Nations Unies pour le Fonds des Nations Unies pour la Namibie chargé d'administrer le Fonds jusqu'à sa dissolution. En ce qui concerne les programmes restant à exécuter pour 1991 et au-delà, l'Assemblée générale, dans la section I de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990, a accepté la proposition du Secrétaire général tendant à ce qu'un groupe de transition pour la Namibie soit établi au Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle pour mener à bonne fin tous les programmes et activités financés par le Fonds des Nations Unies pour la Namibie (Compte général et Compte du programme d'édification de la nation namibienne), et pour fournir des services de secrétariat et des services fonctionnels au Comité d'administration des Nations Unies pour le Fonds. Etant donné le déficit prévu au Compte général, le Comité d'administration a décidé qu'à compter de janvier 1991, seuls le programme de bourses individuelles et l'assistance sociale et médicale seraient financés par ce compte, et que les

projets restants seraient financés par le Compte du programme d'édification de la nation namibienne. Il est proposé que pendant l'exercice biennal 1994-1995, le Service des procédures de règlement pacifique en Afrique soit chargé de ces activités résiduelles, qui entrent dans le cadre du présent sous-programme.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

a) Bons offices, établissement des faits, rétablissement de la paix et règlement des conflits :

- i) Suivi des faits nouveaux et analyse critique de certaines questions politiques spéciales eu égard aux procédures de règlement pacifique en Afrique;
- ii) Responsabilité des aspects politiques des opérations de maintien de la paix en Afrique;
- iii) Maintien et renforcement de la coopération avec l'OUA, la SADCC et les Etats de première ligne dans le cadre de réunions mixtes, consultations, mécanismes de liaison et participation aux réunions de ces entités, en particulier les réunions du Conseil des ministres et les réunions au sommet de l'OUA;

b) Relations extérieures (budget ordinaire). La liaison avec les organisations, associations et conférences régionales et interrégionales d'Afrique pour les questions politiques qui intéressent l'Organisation des Nations Unies, consistera dans les activités suivantes :

- i) Maintien et renforcement de la coopération avec les secrétariats des organisations, associations et conférences régionales et interrégionales ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales. Cette coopération sera assurée dans le cadre de réunions mixtes, consultations et autres mécanismes de liaison avec les secrétariats concernés et par l'échange d'informations et de données;
- ii) Services consultatifs aux organismes des Nations Unies sur les questions relatives à l'Afrique, eu égard en particulier aux nouvelles initiatives prévues dans les résolutions pertinentes de l'ONU;
- iii) Participation aux réunions annuelles des ministres et aux réunions au sommet des organisations régionales et sous-régionales d'Afrique.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants. Le nombre exact des rapports devant être présentés pendant l'exercice biennal 1994-1995 sera fonction des événements, mais il est prévu que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale des rapports sur : la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA; la question de l'île comorienne de Mayotte; la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la SADCC; et l'assistance spéciale aux Etats de première ligne. Le Secrétaire général présentera également des rapports au Conseil de sécurité sur les questions névralgiques en Afrique : Afrique du Sud, Angola, Libéria, Mozambique, Sahara occidental et Somalie;

b) Services fonctionnels :

- i) Organisation des réunions générales ou interorganisations prévues dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment dans le cadre de la coopération entre l'ONU et l'OUA, et établissement des documents de base nécessaires;
- ii) Etablissement des documents nécessaires avant, pendant et après les sessions, dont les documents de travail et les rapports concernant les réunions entre les organismes des Nations Unies et les organisations régionales, notamment l'OUA;

- iii) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions du Comité d'administration des Nations Unies pour le Fonds des Nations Unies pour la Namibie, fournis par le Groupe de transition pour la Namibie.

3. *Activités opérationnelles (fonds extrabudgétaires)*

Achèvement des activités d'assistance humanitaire et autres projets de formation à l'intention des Namibiens (1994 et 1995).

4. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

a) Liaison avec les départements chargés des questions politiques, humanitaires ou ayant trait au maintien de la paix, ainsi qu'avec les délégations;

b) Liaison avec les départements chargés de la coopération économique internationale en ce qui concerne les aspects politiques des problèmes régionaux, économique et sociaux en Afrique.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

3C.27 Il s'est avéré extrêmement difficile d'exécuter convenablement et intégralement les activités prévues au titre du sous-programme 1 du programme 4 avec les effectifs attribués au Service dans le cadre de la restructuration du Secrétariat [quatre postes permanents d'administrateur (1 D-2, 1 D-1 et 2 P-5), un poste temporaire d'administrateur (P-4) et cinq postes temporaires d'agent des services généraux (Autres classes)]. Les activités concernent le rétablissement de la paix et l'appui aux opérations de maintien de la paix en Afrique, ainsi que la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine. Le volume de travail a considérablement augmenté en raison de la création de plusieurs opérations de maintien de la paix et missions d'observation en Afrique (par exemple, l'ONU prend une part accrue aux efforts visant à faciliter le règlement des conflits internes sur le continent) et de l'élargissement de la coopération entre l'ONU et l'OUA dans l'optique de l'"Agenda pour la paix". Les activités consistent également à suivre de près l'évolution de la situation en Afrique et à établir périodiquement des rapports à ce sujet. Il est donc proposé d'augmenter les effectifs en transférant quatre postes permanents [1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] du programme 6 (Elimination de l'apartheid) au présent sous-programme. Ce transfert ne nuira pas aux activités exécutées au titre du programme 6 dans la mesure où le déploiement d'observateurs et de personnel d'appui en Afrique du Sud conformément à la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité, en date du 17 août 1992, a allégé le volume de travail correspondant à l'exécution du sous-programme 1 de ce programme alors qu'il a augmenté en conséquence la charge de travail au titre du présent sous-programme en ce qui concerne la supervision des activités des observateurs (voir par. 3C.57). Vu l'accroissement des activités mentionnées plus haut, il est proposé aussi de transférer un autre poste permanent de la classe P-3 du sous-programme 3 (Tutelle et décolonisation) (voir par. 3C.35). En outre, il est proposé de transférer un poste temporaire d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 1 du programme 1 (voir plus haut, par. 3C.15).

3C.28 Les activités résiduelles relatives à la Namibie, qui devraient être achevées pendant l'exercice biennal 1994-1995, seront exécutées par le Service au titre du sous-programme 1 du programme 4. Il est donc proposé de transférer un poste P-5 et un poste temporaire d'agent des services généraux (Autres classes) approuvés pour le Groupe de transition pour la Namibie. On renonce également au poste temporaire P-3 qui avait été approuvé pour ces activités. Par ailleurs, vu l'accroissement des activités relatives à la direction exécutive et à l'administration, il est proposé de transférer à ce programme l'autre poste d'agent des services généraux (Autres classes) approuvé pour le Groupe (voir plus haut par. 3C.5).

Voyages en mission, frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires

3C.29 Il est proposé de transférer à la rubrique Appui au programme de la présente partie du Département les ressources prévues au titre des voyages en mission (33 100 dollars), des frais généraux de fonctionnement (23 800 dollars) et des fournitures et accessoires (1 700 dollars), qui ont trait aux activités résiduelles concernant la Namibie.

5. COOPERATION REGIONALE EN MATIERE DE POLITIQUE ET DE SECURITE, ET TUTELLE ET DECOLONISATION

TABLEAU 3C.17. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exercice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	2 659,3	3 387,3	61,3	1,8	3 448,6	396,1	3 844,7
Total	2 659,3	3 387,3	61,3	1,8	3 448,6	396,1	3 844,7

TABLEAU 3C.18. POSTES NECESSAIRES

Programme : Coopération régionale en matière de politique et de sécurité, et tutelle et décolonisation

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	2	3	1	1	-	-	3	4
P-4	5	5	-	-	-	-	5	5
P-3	2	1	-	-	-	-	2	1
P-2/1	2	2	-	-	-	-	2	2
Total	13	13	1	1	-	-	14	14
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	8	8	-	-	-	-	8	8
Total	8	8	-	-	-	-	8	8
Total général	21	21	1	1	-	-	22	22

3C.30 Les activités inscrites au présent sous-chapitre sont exécutées par la Division de la coopération régionale et de l'autodétermination, issue de la restructuration du Secrétariat. Elles correspondent au sous-programme 2 (Coopération régionale en matière de politique et de sécurité) et au sous-programme 3 (Tutelle et décolonisation) du programme 4 (Questions politiques spéciales, décolonisation et tutelle). Dans un rapport intitulé "Agenda pour la paix", le Secrétaire général a formulé des recommandations en faveur d'un renforcement de la coopération avec les organisations régionales. Il est probable qu'on aura besoin de personnel supplémentaire pour faire face au volume croissant d'activités au titre du sous-programme 2 mais les besoins à cet égard seront essentiellement satisfaits au moyen d'un redéploiement depuis le sous-programme 3, à supposer que, comme on s'y attend, deux des territoires exercent leur droit à l'autodétermination au cours de l'exercice 1994-1995.

Sous-programme 2. Coopération régionale en matière de politique et de sécurité

3C.31 Les activités conduites au titre du sous-programme 2 du programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé ont toujours pour but de promouvoir l'application des dispositions pertinentes du Chapitre VIII de la Charte, intitulé "Accords régionaux". Dans ce contexte, une coopération générale efficace sera maintenue avec les

secrétariats des organisations, associations et conférences régionales et interrégionales s'occupant de questions politiques intéressant l'ONU.

3C.32 Les activités prévues consisteront en particulier *a)* à suivre les travaux des organisations, associations et conférences sous-régionales, régionales et interrégionales dotées du statut d'observateur ou de tout autre statut officiel auprès de l'ONU; et *b)* à coopérer étroitement avec elles, notamment avec la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), l'Organisation des Etats américains (OEA), etc., conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Activités :

1. *Coopération internationale*

a) Règlement des différends, missions spéciales, bons offices, établissement des faits : suivi des activités des organisations régionales et analyse politique de ces activités;

b) Relations extérieures : maintien et renforcement de la coopération avec les secrétariats des organisations régionales et interrégionales, notamment la CSCE, la Ligue des Etats arabes et l'ensemble des organisations apparentées, l'OCI, l'OEA, les organisations de la région des Caraïbes, dont la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), le Forum du Pacifique Sud et la Commission du Pacifique Sud (CPS), ainsi que les organisations apparentées, le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth. La coopération se poursuivra par le biais de réunions conjointes, de consultations et d'autres formes de liaison entre les différents secrétariats; s'il y a lieu, les ministres des affaires étrangères participeront à leurs réunions annuelles et des réunions au sommet seront organisées.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants :

i) Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'ONU et la CSCE;

ii) Rapport du Secrétaire général sur la création d'une zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud;

iii) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne;

iv) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des Etats arabes (1994 et 1995); sur la réunion générale entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées (1995); et sur la réunion sectorielle entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées (1994 et 1995);

v) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'OCI (1994 et 1995); sur la réunion générale entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées (1995); sur la réunion des centres de liaison des organismes chefs de file du système des Nations Unies et de l'OCI et ses institutions spécialisées (1994); et sur la réunion sectorielle entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées (1994 et 1995);

vi) Cinq rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'ONU et l'OEA (1994 et 1995). En outre, donnant suite aux recommandations pertinentes formulées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix" et à la déclaration faite à ce sujet par le Président du Conseil de sécurité

au nom du Conseil, le 28 janvier 1993, un certain nombre d'organisations régionales ont entamé des consultations qui devraient aboutir à la signature d'accords de coopération officiels avec l'ONU. Des rapports supplémentaires sur la coopération avec ces organisations seraient donc à prévoir pour l'exercice biennal;

vii) Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la réunion générale entre l'ONU et l'OEA (1994) et sur leurs réunions sectorielles (1994 et 1995);

b) Services fonctionnels :

i) Une réunion générale (1995) et deux réunions sectorielles (1994, 1995) entre les organismes des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes et ses organisations spécialisées;

ii) Une réunion des centres de liaison des organismes chefs de file (1994) et une réunion générale (1995), ainsi que deux réunions sectorielles (1994, 1995) entre les organismes des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées (une session en 1995);

iii) Réunion générale entre l'ONU et l'OEA (une session en 1994);

c) Des services techniques (secrétariat) sont prévus pour les réunions mentionnées à l'alinéa b) ci-dessus.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

L'application du sous-programme 2 nécessite une coordination permanente avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions associées à l'Organisation, ces organismes contribuant souvent dans leurs domaines de compétence respectifs à la plupart des activités de coopération avec les organisations régionales.

Sous-programme 3. Tutelle et décolonisation

3C.33 Les activités à exécuter au titre de ce sous-programme dépendront dans une large mesure du programme de travail, approuvé chaque année par l'Assemblée générale, du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de ses organes subsidiaires. Sous réserve des directives que l'Assemblée pourrait donner à ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions concernant le programme de travail du Comité spécial, les activités prévues consisteront notamment à fournir des services fonctionnels au Conseil de tutelle et au Comité spécial, ainsi qu'à leurs organes spéciaux et subsidiaires en vue de leur permettre de s'acquitter de leur mandat, et à aider l'Assemblée, en particulier la Quatrième Commission, et le Conseil de sécurité à traiter les questions énumérées ci-après.

Activités :

1. *Coopération internationale*

Relations extérieures : a) consultations et échange d'informations entre l'ONU, l'OEA, l'OEA, des organisations de la Communauté des Caraïbes (notamment le Comité de développement et de coopération des Caraïbes, la Commission du Pacifique Sud et le Forum du Pacifique Sud et organisations connexes), le Mouvement des pays non alignés et le Commonwealth sur les questions relatives à l'application de diverses résolutions sur la décolonisation; et b) liaison avec des organisations non gouvernementales dans le domaine de la décolonisation.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants (y compris les documents officiels) :

i) Rapport annuel intitulé "Situation dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique", destiné au Conseil de

- tutelle;
- ii) Rapports de missions de visite ordinaires ou extraordinaires du Conseil de tutelle (selon les besoins);
 - iii) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les informations provenant des territoires non autonomes, transmises en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies;
 - iv) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'application, par les institutions spécialisées, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
 - v) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les possibilités d'étude et de formation offertes par les Etats Membres aux habitants des territoires non autonomes;
 - vi) Rapports annuels, établis à l'intention du Comité spécial, sur la situation politique, économique et sociale des territoires non autonomes ci-après : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, Tokélaou et Timor oriental;
 - vii) Rapport annuel, établi à l'intention du Comité spécial sur les activités des intérêts économiques étrangers et autres activités entravant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires sous domination coloniale et contrecarrant les efforts visant à éliminer le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique australe et dans les territoires ci-après : Anguilla, Bermudes, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines et Montserrat;
 - viii) Rapports annuels, établis à l'intention du Comité spécial, sur les activités militaires et les mesures mises en oeuvre par les puissances coloniales dans les territoires placés sous leur administration, qui risquent d'entraver l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires ci-après : Bermudes, Guam et îles Vierges américaines;
 - ix) Rapport triennal du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les mesures prises au cours de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ainsi que sur les suggestions et les tendances qui se seront dégagées des délibérations des organes et des institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application du Plan d'action de la Décennie;
 - x) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la coopération avec les institutions spécialisées et avec les institutions internationales associées à l'ONU et sur la coordination de leurs activités, dans le domaine de l'assistance aux territoires non autonomes;
 - xi) Contribution au rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la question du Sahara occidental;
- b) Services fonctionnels :
- i) Services fonctionnels nécessaires pour permettre au Conseil de tutelle de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du Chapitre XIII de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. Il est prévu que le Conseil tiendra 10 réunions chaque année et des sessions extraordinaires selon que de besoin. Ces services comprennent l'examen des pétitions écrites (jusqu'à 35 par an) et des demandes d'audition par le Conseil (deuxième trimestre 1994 et deuxième trimestre 1995);
 - ii) Services fonctionnels nécessaires pour les missions de visite ordinaires et extraordinaires du Conseil dans le Territoire (selon les besoins);

- iii) Services fonctionnels nécessaires pour une session annuelle de la Quatrième Commission au cours de la session ordinaire de l'Assemblée générale (environ 15 séances officielles et environ 10 séances ou consultations officieuses à chaque session de l'Assemblée). Ces services comprennent l'examen des pétitions écrites et des demandes d'audition par la Quatrième Commission (15 à 20 pétitions à chaque session de l'Assemblée);
- iv) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions du Comité spécial, y compris ses réunions hors Siège, celles du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance, et des groupes de travail du Comité. Le Comité spécial devrait tenir deux sessions par an pendant l'exercice biennal 1994-1995, entre janvier et juillet; son sous-comité devrait se réunir entre mars et juin. Compte tenu de l'expérience acquise, il faudra probablement assurer le service de quelque 50 réunions officielles et d'environ 30 réunions officieuses par an. Ces services comprennent l'examen des pétitions écrites et des demandes d'audition par le Comité spécial (entre 60 et 100 documents par an environ pour chaque année de l'exercice biennal);
- v) Services fonctionnels nécessaires pour les missions de visite envoyées par le Comité spécial dans les territoires non autonomes. Le Comité peut envoyer deux missions de visite par an;
- vi) Organisation et service fonctionnel d'un séminaire régional par an (1994 et 1995) dans les régions des Caraïbes et du Pacifique respectivement, conformément au Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

3. *Publications*

Publications en série : élaboration et publication d'études et de monographies sur la décolonisation dans une série intitulée *Décolonisation* (publication trimestrielle en anglais, espagnol et français), et d'autres études selon que de besoin (1994 et 1995).

4. *Supports et services d'information*

Appui technique au Département de l'information et organisation, en coopération avec lui, de divers projets d'information et de publications sur la décolonisation. Ces services se répartissent comme suit :

- a) Brochures, plaquettes, résumés analytiques, cartes murales, pochettes de documentation : réunions d'information sur la décolonisation à l'intention d'organisations non gouvernementales et d'étudiants, au Siège et dans des universités;
- b) Communiqués de presse : élaboration de communiqués de presse sur des questions relatives à la décolonisation;
- c) Expositions et documentation visuelle : expositions périodiques de documents visuels et d'affiches sur la décolonisation;
- d) Films : production de documentaires et de séries de diapositives (environ huit produits chaque année);
- e) Emissions radiophoniques : émissions radio sur la décolonisation (environ huit par an).

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

a) Coopération avec le Département de l'information pour la diffusion d'informations sur les activités de l'ONU et sur le régime international de tutelle dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique;

b) Liaison tout au long de l'exercice biennal avec les missions permanentes des Puissances administrantes, pour les questions relatives aux territoires placés sous leur administration, notamment en ce qui concerne la présentation des documents visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;

c) Liaison avec les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies pour les questions relatives à la décolonisation;

d) Coordination, le cas échéant, de l'assistance fournie par les institutions spécialisées aux populations des territoires non autonomes;

e) Communication officielle, à tous les Etats Membres de l'ONU, et aux membres du Conseil de tutelle et du Comité spécial, des résolutions, décisions et autres documents pertinents de l'Assemblée générale, du Conseil de tutelle et du Comité spécial, selon qu'il conviendra, ayant trait à des questions relatives à la tutelle et à la décolonisation;

f) Réception, classification et indexation de tous les documents relatifs aux territoires non autonomes, y compris des informations transmises en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et réponses aux demandes d'information émanant de délégations et d'organisations sur des questions relatives aux travaux du Département (pendant toute la durée de l'exercice biennal).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

Le tableau approuvé des effectifs de la Division de la coopération régionale et de l'autodétermination pour l'exercice 1992-1993 comprenait 14 postes d'administrateur (1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3 et 2 P-2) et huit postes d'agent des services généraux (Autres classes). Pour renforcer la Division dans le domaine des activités relatives à la coopération régionale, il y a eu un transfert temporaire d'un poste P-5 en 1992-1993 dans le cadre du nouveau système de gestion des vacances de poste. Etant donné que l'on a encore besoin de ce poste, il est proposé de le maintenir et, compte tenu de l'augmentation des activités au titre du sous-programme 1 (Questions politiques spéciales), de transférer au sous-programme un poste P-3 (voir par. 3C.27).

6. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DU PRINCIPE D'ELECTIONS PERIODIQUES ET HONNETES

TABLEAU 3C.19. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Crédits révisés</i>	<i>Base de ressources pour l'exer- cice biennal</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévalua- tion des coûts</i>	<i>1994-1995 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Dépenses de personnel	875,6	1 731,7	218,1	12,5	1 949,8	223,5	2 173,3
Total, budget ordinaire	875,6	1 731,7	218,1	12,5	1 949,8	223,5	2 173,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>1992-1993 Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>1994-1995 Montant estimatif des dépenses</i>
	-	a) Services d'appui à :	
	-	i) D'autres organismes des Nations Unies	-
	-	ii) Des programmes extrabudgétaires	-
Total a)	-		-
	300,0	b) Activités de fond Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	300,0
Total b)	300,0		300,0
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	300,0		300,0
		Total, dépenses	2 473,3

TABLEAU 3C.20. POSTES NECESSAIRES

Programme : Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	-	-	1	1	-	-	1	1
P-5	2	3	-	-	-	-	2	3
P-4	1	1	-	-	-	-	1	1
P-3	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	5	6	1	1	-	-	6	7
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	4	4	1	1	-	-	5	5
Total	4	4	1	1	-	-	5	5
Total général	9	10	2	2	-	-	11	12

Sous-programme 4. Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

3C.35 Les activités prévues au sous-programme 4 du programme 4 consistent principalement à coordonner l'action du système des Nations Unies dans le domaine de l'assistance électorale. Les demandes sont traitées sur la base des directives indiquées dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/47/668 et Corr.1). Les demandes d'assistance technique sont transmises aux agents d'exécution, au Département des services d'appui et de gestion pour le développement, au Centre pour les droits de l'homme et au Bureau des services d'appui aux projets. Les demandes présentées par des Etats Membres concernant l'organisation, la supervision ou la vérification d'élections sont transmises par le Secrétaire général aux organes politiques, sous réserve que les conditions préalables énoncées dans le document A/47/668 et Corr.1 soient respectées. D'autres types d'assistance électorale ont aussi été directement fournis.

3C.36 En application de la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1991, et du sous-programme 4 du programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé, les activités du sous-programme sont exécutées par le Groupe de l'assistance électorale, créé en avril 1992. On constate, à l'issue de la première année de fonctionnement du Groupe, qu'en raison du volume de travail important, des ressources supplémentaires sont nécessaires dans plusieurs secteurs. Il faut maintenir un dialogue continu avec les gouvernements et les autorités chargées des élections afin de définir clairement les besoins et d'apporter une assistance adaptée. Le nombre des missions d'enquête et d'évaluation des besoins qu'il a fallu envoyer dans les pays demandeurs n'a cessé d'augmenter. L'expérience montre de même que les missions importantes portent généralement à la fois sur l'organisation, la conduite, la supervision et la vérification des élections et qu'elles doivent par conséquent être précédées de missions préparatoires chargées d'arrêter le mandat et le plan d'opérations de la composante électorale, sur lesquels se fondera le Secrétaire général pour faire rapport aux organes politiques compétents.

3C.37 Dans le cas où l'assistance électorale n'est pas confiée à des agents d'exécution mais assurée directement par le Groupe de l'assistance électorale, il arrive que le Secrétaire général demande au coordonnateur résident de suivre le processus électoral et de lui faire rapport sur les résultats. Le Groupe de l'assistance électorale met alors à la disposition du coordonnateur résident un spécialiste des affaires politiques pour l'aider à s'acquitter de sa tâche. Il arrive aussi que l'on demande à l'Organisation de coordonner et d'appuyer les activités d'observateurs internationaux invités par les gouvernements. Une équipe de deux ou trois personnes chargées d'assurer le secrétariat du Groupe d'observateurs est alors

constituée pour établir des documents d'information, organiser l'observation des élections et assurer toute autre tâche nécessaire à leur déroulement.

3C.38 Le nombre des demandes d'assistance électorale étant fonction de l'évolution de la situation politique dans les Etats Membres, il est difficile de prévoir les besoins futurs. Sur la base des 27 demandes d'assistance présentées en 1992 et des 26 missions consultatives, préparatoires et autres missions d'évaluation des besoins qui ont été organisées, le Secrétaire général propose d'apporter quelques changements aux ressources en personnel pour l'exercice 1994-1995. Au cours des cinq premiers mois de 1993, l'Organisation a reçu 10 demandes d'assistance et envoyé 22 missions.

Activités :

1. *Services fournis aux organes délibérants*

Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités de l'Organisation visant à renforcer l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes (1994 et 1995).

2. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Coordination, examen et acheminement vers les organismes compétents des demandes d'assistance électorale des Etats Membres en vue d'assurer un examen approfondi de ces demandes. La coordination des activités des autres observateurs internationaux, l'appui à ces activités et le financement partiel ou total des missions de vérification, des missions préliminaires et des missions d'enquête faisant suite à des demandes d'assistance seront assurés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral;

b) Création d'une mémoire institutionnelle fondée sur l'expérience afin d'assurer la cohérence de l'assistance électorale dans les différents Etats Membres demandeurs. Cette activité consistera à i) recueillir des données; ii) évaluer et analyser l'information; iii) diffuser l'information sur la base de l'expérience, en vue d'une utilisation éventuelle lors de missions futures, sous forme de directives et de documents de formation couvrant les différentes approches adoptées par l'Organisation; et iv) envoyer des missions sur le terrain;

c) Etablissement et tenue à jour d'une liste de spécialistes internationaux susceptibles d'apporter une assistance technique ainsi qu'une assistance à la vérification des élections. Cette liste sera mise à la disposition de toutes les unités du système qui pourraient en avoir besoin. Des déplacements sont à prévoir dans le cadre de consultations avec d'autres organisations ayant établi des listes analogues et de la participation à des réunions annuelles d'organisations de scrutateurs dans le but de trouver des candidats, de se tenir informés et de maintenir les contacts avec les institutions électorales.

3. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Maintien de relations avec des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales afin de s'entendre avec elles sur le partage des tâches et d'éviter ainsi les doubles emplois. En 1992, parallèlement aux activités de coordination qui se poursuivent avec d'autres organisations régionales et intergouvernementales, une Conférence sur la coordination de l'aide internationale dans le domaine électoral a été organisée dans le but d'examiner les moyens d'échanger des informations sur les activités d'assistance électorale. Il est proposé d'organiser une réunion analogue au troisième trimestre de 1994 dans le but d'échanger des données d'expérience sur l'observation des élections et d'examiner les moyens concrets de favoriser la coopération dans ce domaine. Il est aussi proposé de présenter et d'examiner à cette réunion les directives relatives aux différentes méthodes d'observation électorale;

b) Création de réseaux régionaux d'organisations intervenant dans le domaine électoral; ces réseaux permettraient de coordonner les activités et d'échanger des connaissances au niveau régional. Des réseaux de ce type existent déjà en Amérique latine, en Europe orientale et aux Etats-Unis d'Amérique mais l'Afrique en est encore dépourvue. Parmi les activités proposées pour l'exercice biennal 1994-1995 figure l'organisation de deux réunions d'études sur l'administration des élections en Afrique (une en anglais et une en français) dont l'un des buts explicites serait de créer un réseau de ce type

pour trouver dans la région des candidats susceptibles de figurer sur la liste des spécialistes des élections. Ces deux réunions devraient être organisées en coordination avec une organisation non gouvernementale internationale active dans ce domaine.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

3C.39 Dans le cadre de la restructuration du Secrétariat et en application de la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, on a créé un Groupe de l'assistance électorale composé de quatre administrateurs (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5 et 1 P-4) et de quatre agents des services généraux (Autres classes) spécialement recrutés à cette fin. En raison du nombre croissant de demandes d'assistance électorale émanant d'États Membres et du nombre de missions préparatoires et de missions d'évaluation des besoins à organiser, on a transféré en 1993, du Département, deux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-3) et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour les affecter au Groupe de l'assistance électorale qui pourra ainsi, grâce au personnel supplémentaire, faire face à des activités accrues. Il est proposé de renforcer encore le personnel du Groupe en créant un nouveau poste P-5 en 1994-1995. La dotation en personnel du Groupe serait alors en rapport avec la charge de travail qu'il doit assumer et lui permettrait de s'acquitter efficacement de sa tâche.

7. QUESTION DE PALESTINE

TABLEAU 3C.21. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	1 774,5	2 495,0	-	-	2 495,0	282,0	2 777,0
Consultants et experts	14,6	14,6	-	-	14,6	1,1	15,7
Voyages en mission	910,2	1 272,3	(22,4)	(1,7)	1 249,9	96,4	1 346,3
Services contractuels	19,1	26,2	(0,4)	(1,5)	25,8	1,6	27,4
Frais généraux de fonctionnement	310,8	392,2	18,0	4,5	410,2	30,4	440,6
Fournitures et accessoires	18,3	25,7	-	-	25,7	2,5	28,2
Mobilier et matériel	-	-	63,2	-	63,2	3,5	66,7
Total	3 047,5	4 226,0	58,4	1,3	4 284,4	417,5	4 701,9

TABLEAU 3C.22. POSTES NECESSAIRES

Programme : Question de Palestine

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	2	2	-	-	-	-	2	2
P-3	6	6	-	-	-	-	6	6
Total	10	10	-	-	-	-	10	10
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	7	7	-	-	-	-	7	7
Total	7	7	-	-	-	-	7	7
Total général	17	17	-	-	-	-	17	17

Sous-programme. Question de Palestine : exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables

3C.40 La responsabilité de la stratégie d'ensemble du programme 5 (Question de Palestine) incombe au premier chef au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dont la tâche fondamentale, conformément à la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 10 novembre 1975, est d'étudier et de recommander à l'Assemblée un programme de mise en oeuvre destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Dans des résolutions ultérieures, la plus récente étant la résolution 47/64 du 11 décembre 1992, l'Assemblée a autorisé le Comité à continuer de suivre l'évolution de la question de Palestine; à continuer de s'efforcer de faire appliquer ses recommandations; à assurer la diffusion la plus large possible d'informations sur les droits inaliénables du peuple palestinien et sur ses recommandations; à mettre plus spécialement l'accent sur la nécessité de mobiliser l'opinion publique en Europe et en Amérique du Nord; à intensifier sa coopération avec les organisations non gouvernementales qui contribuent à faire mieux connaître le dossier de la question de Palestine à l'opinion publique internationale et à créer un climat plus propice à l'application intégrale des recommandations du Comité.

3C.41 Les activités relevant du programme 5 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel que révisé, sont exécutées par la Division des droits des Palestiniens en consultation avec le Comité et sous sa direction. Ce programme comporte un seul sous-programme, intitulé "Question de Palestine : exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables". La Division continuera à intensifier ses efforts pour mobiliser l'opinion publique internationale à l'appui d'un règlement juste de la question de Palestine, en organisant des séminaires régionaux ainsi que des colloques et des réunions internationales d'organisations non gouvernementales. Elle continuera également à préparer et à diffuser des informations sur différents aspects de la question de Palestine et sur les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Conformément à la résolution 47/64 A de l'Assemblée générale, l'accent sera mis en particulier sur la nécessité de mobiliser l'opinion publique en Europe et en Amérique du Nord. Compte tenu de la poursuite du soulèvement palestinien, l'Intifada, dans le territoire palestinien occupé, ainsi que du processus de paix en cours, qui a été lancé à Madrid, la Division renforcera ses activités de surveillance et autres pour aider le Comité à s'acquitter de son mandat. Afin que la Division puisse fonctionner plus efficacement, le système de traitement électronique des données relatives à la question de Palestine (UNISPAL) sera encore développé au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

*Activités :*1. *Coopération internationale*

Relations extérieures : consultation, liaison et expansion des contacts avec les organisations non gouvernementales, notamment procédures d'accréditation, planification et organisation de sept colloques régionaux, deux réunions internationales et quatre réunions préparatoires, et fourniture de services fonctionnels à ces réunions, y compris l'envoi d'invitations et l'adoption de dispositions en vue de la participation de représentants d'organisations non gouvernementales, d'experts, de représentants de gouvernements, de membres du Comité et d'observateurs, ainsi que de représentants d'organes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, et établissement de notes et de documents de travail pour ces réunions et des rapports de ces réunions.

2. *Services fournis aux organes délibérants*

a) Fourniture de services fonctionnels aux réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de son groupe de travail et de son bureau, qui se réunissent tout au long de l'année, notamment établissement du rapport annuel du Comité, de documents de travail, notes et déclarations des membres du Comité et du Groupe de travail, et établissement à l'intention des membres du Comité et des observateurs, de rapports mensuels de suivi de l'évolution de la situation politique et des autres événements qui influent sur les droits inaliénables du peuple palestinien;

b) Planification et organisation de sept séminaires régionaux sur la question de Palestine et fourniture des services fonctionnels dont ils ont besoin, notamment envoi d'invitations et adoption de dispositions en vue de la participation d'experts, de parlementaires, de représentants de gouvernements, de membres du Comité et d'observateurs, ainsi que de représentants d'organes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, et établissement de notes et de documents de travail pour ces séminaires et des rapports de ces séminaires.

3. *Publications*

a) Publications en série : bulletin mensuel; bulletin spécial sur la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien; rapports des séminaires régionaux et rapports de colloques d'organisations non gouvernementales;

b) Publications isolées : études et rapports divers sur des sujets à déterminer (environ six par an);

c) Supports techniques : mise au point, création et exploitation d'un système de traitement électronique des données relatives à la question de Palestine (UNISPAL), qui devrait comporter des bases de données sur les divers aspects - historiques, juridiques, politiques, économiques et sociaux - de la question, et incorporation dans le système de la base de données existante sur les organisations non gouvernementales, les experts et les conseillers techniques qui s'intéressent au programme de travail du Comité.

4. *Supports et services d'information*

a) Brochures, opuscules et fiches de synthèse : fourniture d'informations, de notes d'information et de documents au Comité, aux Etats Membres, aux organisations non gouvernementales, aux experts et autres personnes qui s'intéressent à la question de Palestine, et diffusion de la documentation aux destinataires figurant dans le fichier d'adresses mondial;

b) Conférences : conférences, séances d'information et appui fonctionnel aux autres départements du Secrétariat pour l'élaboration de documents sur la question de Palestine;

c) Manifestations spéciales : organisation d'une réception, d'une manifestation à caractère culturel, de projections de films et d'expositions pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre, si le programme de travail du Comité est semblable en 1994 et 1995 à celui qui a été approuvé pour 1993.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Dans le cadre de l'exécution de son programme, la Division suit les activités pertinentes menées par les organes et organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées et coordonne son action avec la leur, le cas échéant. L'exécution du programme repose sur une étroite coordination, au sein de l'Organisation des Nations Unies, avec les secrétariats de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le Département de l'information, le Centre pour les droits de l'homme, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, le PNUD, l'UNICEF, la CNUCED, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le PNUE, la CESAO et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Au sein du système des Nations Unies, une coopération technique est également nécessaire avec, entre autres, la FAO, l'OIT, l'UNESCO, l'ONUDI et l'OMS, chacune de ces organisations s'étant vu confier la responsabilité d'entreprendre des activités liées à la question de Palestine dans son domaine de compétence.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

3C.42 Compte tenu des importants faits nouveaux qui se sont produits dans la région dans le domaine politique, en particulier la poursuite du processus de paix lancé à Madrid ainsi que du soulèvement palestinien, l'Intifada, la gamme d'activités menées aux niveaux gouvernemental, intergouvernemental et non gouvernemental a été élargie, ce qui s'est traduit par une charge de travail accrue pour la Division. On s'attend à devoir assurer en 1994-1995 le service d'un programme complet de 20 séminaires régionaux, colloques d'organisations non gouvernementales, réunions internationales d'organisations non gouvernementales et réunions préparatoires, semblable à celui qui avait été approuvé pour l'exercice biennal 1992-1993, à l'exception de deux réunions préparatoires en Amérique du Nord, qui se tiendront en dehors du Siège. Compte tenu de l'évolution de la situation, le Comité a décidé de consacrer ces réunions à des thèmes prioritaires particuliers, pour lesquels il faudra recueillir des informations spécialisées. En outre, la charge de travail qu'entraîne le suivi de la situation, l'établissement de notes d'information et autres documents à caractère analytique et la collecte d'informations a augmenté considérablement. De plus, la Division doit répondre à des demandes d'information toujours plus nombreuses des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des médias, des établissements universitaires et des particuliers s'intéressant à la question dans le monde entier.

3C.43 Afin de satisfaire les nouvelles attentes, priorité sera accordée à la mise au point du système d'information informatisé sur la question de Palestine (UNISPAL) créé en 1993.

Dépenses de personnel

3C.44 Les ressources prévues permettraient de couvrir les dépenses correspondant à 17 postes permanents [10 administrateurs et 7 agents des services généraux (Autres classes)] et aux éléments suivants :

a) Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (71 600 dollars) recruté pendant les réunions organisées par la Division en dehors du Siège, ou pour remplacer les agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. De nombreuses réunions sont tenues en dehors du Siège sans que les gouvernements hôtes prennent en charge les dépenses correspondantes, contrairement aux dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1985;

b) Heures supplémentaires (11 800 dollars) effectuées par le personnel de la Division, notamment à l'occasion des préparatifs de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et pendant les autres périodes de pointe.

Consultants et experts

3C.45 Le montant des ressources prévues à cette rubrique (14 600 dollars) doit permettre de s'assurer les services de consultant nécessaires pour établir celles des études et des publications demandées par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui ont trait à des questions pour lesquelles le Secrétariat ne dispose pas des compétences

requis et le concours d'experts pour la mise au point du système de traitement électronique des données relatives à la question de Palestine (UNISPAL).

Voyages en mission

Le montant prévu (1 249 900 dollars, soit une diminution de 22 400 dollars) est destiné à couvrir les dépenses suivantes :

a) Les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du Comité et des experts participant aux réunions organisées par la Division. Il est prévu que cinq membres du Comité, dont le Président, participeront, dans l'exercice de leurs fonctions officielles, à sept séminaires régionaux, ainsi qu'à sept colloques, deux réunions internationales et deux des quatre réunions préparatoires d'organisations non gouvernementales (919 900 dollars);

b) Les frais de voyage du personnel chargé d'assurer le service des séminaires, colloques d'organisations non gouvernementales et réunions organisées par la Division, d'accompagner des délégations du Comité, de participer à des réunions et conférences sur la question de Palestine et de planifier les futures réunions (330 000 dollars). Compte tenu de l'expérience passée, il est proposé de réduire de 22 400 dollars le montant à prévoir.

Services contractuels

3C.46 Conformément à la résolution 36/120 B de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981, les publications de la Division doivent être traduites dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU. Le Comité a demandé que, chaque année, trois publications soient traduites dans trois langues de son choix. Un montant de 18 300 dollars est prévu à cette fin. Le solde des ressources prévues (7 500 dollars) correspond à l'impression d'invitations et à d'autres dépenses diverses liées au programme de séminaires, de colloques d'organisations non gouvernementales et de réunions internationales organisés par la Division.

Frais généraux de fonctionnement

3C.47 Le coût des séminaires régionaux, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales n'est d'ordinaire pas pris en charge par les gouvernements hôtes. Les ressources prévues (259 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de location de locaux et, le cas échéant, de matériel d'interprétation et de bureau, le coût des transports locaux, les communications et autres dépenses analogues découlant de la tenue de réunions en dehors d'un bureau de l'ONU. Le solde des ressources prévues sous cette rubrique (150 500 dollars) est destiné à couvrir les dépenses suivantes : a) réceptions données par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion des séminaires et des colloques et réunions d'organisations non gouvernementales organisés par la Division à l'intention des personnalités locales et de tous les participants (59 900 dollars); b) services d'appui divers devant être assurés au lieu de réunion pendant les séminaires régionaux et les colloques et réunions d'organisations non gouvernementales, et dépenses occasionnées par l'exposition annuelle sur les droits des Palestiniens organisée à New York sous les auspices du Comité (72 600 dollars); c) entretien du matériel de bureautique existant ou prévu (18 000 dollars).

Fournitures et accessoires

3C.48 Un montant de 25 700 dollars est prévu pour couvrir le coût des fournitures et accessoires requis au lieu de réunion pour les séminaires, colloques et réunions d'organisations non gouvernementales organisés par la Division et celui des abonnements à des journaux et périodiques, ainsi que des services télématiques qui sont nécessaires pour suivre l'évolution de la situation politique et les autres événements qui influent sur les droits inaliénables du peuple palestinien. Ce montant couvrirait également l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque.

Mobilier et matériel

3C.49 Les ressources prévues (63 200 dollars) permettraient de continuer à mettre au point le système de traitement électronique des données relatives à la question de Palestine (UNISPAL), qui a été lancé en 1993, en achetant quatre ordinateurs blocs-notes qui seront utilisés par le personnel en mission pour exploiter les bases de données, deux ordinateurs individuels, un scanner de haut de gamme, des logiciels et les accessoires correspondants (46 000 dollars) et de remplacer du matériel de bureau (17 200 dollars).

8. ELIMINATION DE L'APARTHEID

TABLEAU 3C.23. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	3 205,8	4 843,2	(1 159,6)	(23,9)	3 683,6	414,9	4 098,5
Consultants et experts	42,5	53,0	-	-	53,0	3,7	56,7
Voyages en mission	36,2	46,2	-	-	46,2	2,9	49,1
Services contractuels	41,2	48,2	(20,0)	(41,4)	28,2	2,6	30,8
Frais généraux de fonctionnement	25,7	37,0	11,2	30,2	48,2	3,9	52,1
Fournitures et accessoires	14,2	17,4	-	-	17,4	1,2	18,6
Mobilier et matériel	29,8	29,8	16,0	53,6	45,8	3,2	49,0
Total, budget ordinaire	3 395,4	5 074,8	(1 152,4)	(22,7)	3 922,4	432,4	4 354,8

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Montant estimatif des dépenses
	-	a) Services d'appui à :	
	-	i) D'autres organismes des Nations Unies	-
		ii) Des programmes extrabudgétaires	-
Total a)	-		-
		b) Activités de fond	
	250,0	Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	250,0
Total b)	250,0		250,0
		c) Projets opérationnels	
	7 000,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	7 000,0
	9 000,0	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	10 000,0
Total c)	16 000,0		17 000,0
Total a), b) et c)	16 250,0		17 250,0
		Total, dépenses	21 604,8

TABLEAU 3C.24. POSTES NECESSAIRES

Programme : Elimination de l'apartheid

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	3	2	-	-	-	-	3	2
P-5	2	2	-	-	-	-	2	2
P-4	4	3	-	-	-	-	4	3
P-3	4	3	-	-	-	-	4	3
P-2/1	4	3	-	-	-	-	4	3
Total	18	14	-	-	-	-	18	14
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	14	9	1	1	-	-	15	10
Total	14	9	1	1	-	-	15	10
Total général	32	23	1	1	-	-	33	24

3C.50 Les activités prévues dans la présente partie du chapitre 3C relèvent du programme 6 (Elimination de l'apartheid) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé. Elles sont exécutées par le Centre contre l'apartheid dans le cadre des programmes de travail du Comité spécial contre l'apartheid et de ses organes subsidiaires, qui sont examinés et approuvés chaque année par l'Assemblée générale. Le programme de travail proposé découle de l'objectif de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution S-16/1 du 14 décembre 1989, lors de sa seizième session extraordinaire, objectif qui est la promotion du règlement pacifique du conflit en Afrique du Sud grâce à des négociations véritables, ainsi que de résolutions récentes de l'Assemblée et de l'évolution concrète de la situation en Afrique du Sud.

3C.51 Une période de transition délicate et complexe a succédé en Afrique du Sud à l'élimination des principaux piliers législatifs de l'apartheid et au lancement de négociations largement ouvertes qui devront déboucher sur l'instauration d'un nouvel ordre constitutionnel. Comme l'ont bien montré les événements récents, le processus de négociation est beaucoup plus complexe et fragile qu'on ne le pensait au départ. Il se heurte à des obstacles importants, comme la poursuite de la violence politique et la dégradation de la situation économique et sociale, qui ont déjà entraîné retards et revers. Le déploiement de 50 observateurs et de 13 agents d'appui en Afrique du Sud aux termes de la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité, en date du 17 août 1992, pour s'attaquer à un certain nombre de problèmes tels que la question de la violence, le comportement des partis politiques et le renforcement des mécanismes créés en vertu de l'Accord national de paix, et suivre l'évolution de la situation politique dans ce pays a allégé le volume de travail du Centre contre l'apartheid en ce qui concerne l'exécution du sous-programme 1 du programme 6, intitulé Suivi et coordination de l'action internationale contre l'apartheid à l'appui de processus politiques débouchant sur une nouvelle Afrique du Sud non raciale et démocratique. Le Secrétaire général a donc l'intention de s'employer à appuyer le processus politique dans son ensemble, en mettant particulièrement l'accent sur la fin de la violence politique, l'instauration de la stabilité politique, le processus électoral et la question des droits de l'homme et du respect des lois. Pour des raisons d'efficacité et de coordination, il est envisagé de transférer des postes du programme 6 à d'autres programmes relevant du présent chapitre, car l'impulsion donnée à l'élimination de l'apartheid a augmenté le volume de travail, en particulier en ce qui concerne les questions politiques spéciales liées à la supervision des activités des observateurs et à l'analyse de leurs conclusions, ainsi que la préparation des rapports pertinents à présenter au Conseil de sécurité. Les transferts proposés sont indiqués au paragraphe 3C.56.

3C.52 Outre le suivi et la promotion des principes et du programme d'action contenu dans la Déclaration sur l'apartheid

et ses conséquences destructrices en Afrique australe susvisée, le Programme continuera à faire une place à l'assistance aux Sud-Africains défavorisés et aux victimes de l'apartheid dans le domaine de l'éducation, ainsi que dans les domaines humanitaire et juridique ainsi qu'à la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'apartheid.

*Sous-programme 1. Suivi et coordination de l'action internationale contre l'apartheid à l'appui de processus politiques débouchant sur une nouvelle Afrique du Sud non raciale et démocratique**

3C.53 Les activités qui seront exécutées dans le cadre du sous-programme 1 dépendront dans une large mesure du programme de travail du Comité spécial contre l'apartheid et de ses organes subsidiaires intergouvernementaux. Le Centre contre l'apartheid aidera le Secrétaire général à coordonner les activités du système des Nations Unies relatives à l'apartheid et à l'Afrique du Sud à l'appui de l'ensemble du processus politique, ainsi qu'à suivre l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe et à prendre les dispositions voulues pour faciliter toutes les initiatives visant à l'élimination pacifique de l'apartheid. Les programmes d'assistance à l'échelle du système dans le domaine de l'éducation, du logement et de la santé publique devront être mis à profit dans leur intégralité. A cet égard, on considère qu'il faudra de plus en plus faciliter la coordination entre les organismes des Nations Unies, les institutions sud-africaines compétentes, les organisations non gouvernementales, les donateurs internationaux et les organismes d'aide sur la base de priorités convenues et de la durabilité des programmes et projets entrepris.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

a) Missions d'enquête :

- i) Services fonctionnels nécessaires pour les missions effectuées par le Comité spécial et son président afin d'assurer la liaison et de tenir des consultations avec les gouvernements, les représentants, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les partis et mouvements politiques et les individus et associations intéressés, à l'extérieur de l'Afrique du Sud (environ cinq missions par an);
- ii) Services fonctionnels nécessaires pour les missions d'enquête et de contact effectuées par le Comité spécial en Afrique du Sud pour obtenir des informations de première main sur le processus de règlement politique et sur les besoins socio-économiques des Sud-Africains défavorisés. Les informations recueillies dans le cadre de ces missions seraient incorporées dans les rapports pertinents du Secrétaire général et du Comité spécial (environ cinq missions par an);

b) Relations extérieures : des relations de travail très étroites ont été établies avec les gouvernements, les partis et mouvements politiques, et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur les questions touchant l'application des résolutions qui abordent la question de l'apartheid. Ce réseau de relations présente un grand intérêt pour l'exécution du sous-programme pendant la période de transition.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants (y compris les documents officiels) :

- i) Rapports annuels du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe;
- ii) Rapports annuels du Secrétaire général sur la coordination de l'approche suivie par les organismes des Nations Unies en ce qui concerne les questions relatives à l'Afrique du Sud;

* Prioritaire.

- iii) Documents et notes d'information, suivant les besoins, sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud, à présenter au Comité spécial contre l'apartheid et à ses sous-comités et autres organes intergouvernementaux (environ 8 documents);
- iv) Chronologie des événements en Afrique du Sud (environ 12 documents);
- b) Services fonctionnels :
 - i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions du Comité spécial contre l'apartheid et ses organes subsidiaires intergouvernementaux, à savoir le Groupe de travail du Comité spécial, le Sous-Comité de l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'Afrique du Sud, le Sous-Comité de l'évolution de la situation en Afrique du Sud et le Bureau du Comité spécial (environ 25 réunions officielles et 5 réunions officieuses par an);
 - ii) Services fonctionnels nécessaires pour la réunion annuelle des Etats parties à la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports (une réunion par an);
 - iii) Services fonctionnels nécessaires pour les sessions de la Commission contre l'apartheid dans les sports (une session par an);
 - iv) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (environ 4 réunions en 1994, aucune réunion prévue pour 1995, en supposant que le Groupe cesserait d'exister une fois qu'un gouvernement intérimaire aurait été mis en place et aurait demandé la levée de l'embargo pétrolier);
 - v) Services fonctionnels nécessaires pour les conférences, séminaires, auditions et autres réunions organisés, parrainés ou coparrainés par le Comité spécial (environ 7 conférences, séminaires et autres réunions par an);
- c) Services techniques (secrétariat) : des services techniques (secrétariat) seront fournis à tous les organes mentionnés sous 2 b) ci-dessus.

3. *Supports d'information (budget ordinaire)*

- a) Documents du Comité spécial contre l'apartheid et de ses organes subsidiaires et autres organes intergouvernementaux;
- b) Documents du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
- c) Rapports et documents ayant trait aux conférences, séminaires, auditions et autres réunions organisés ou coparrainés par le Comité spécial;
- d) Documents et notes d'information, suivant les besoins, sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud;
- e) Communiqués de presse : déclarations à la presse du Comité spécial contre l'apartheid, de la Commission contre l'apartheid dans les sports et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, et communiqués de presse sur des réunions organisées ou coparrainées par ces organes (environ 30 déclarations par an).

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Dans sa résolution 45/176 du 19 décembre 1990, l'Assemblée générale a prié tous les organes et organismes des

Nations Unies d'aider le Comité spécial et le Centre contre l'apartheid à faire en sorte que les résolutions pertinentes de l'Assemblée et du Conseil de sécurité soient appliquées de façon cohérente et mieux coordonnée, en utilisant mieux les ressources disponibles et en évitant les doubles emplois. Dans ce contexte, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'assurer la coordination des activités des organismes des Nations Unies liées à l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe et de lui faire rapport à ce sujet.

*Sous-programme 2. Assistance aux Sud-Africains défavorisés dans le domaine de l'éducation, ainsi que dans les domaines juridique, humanitaire et autres**

3C.54 Les activités qui seront exécutées dans le cadre de ce sous-programme visent à donner corps à l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'élimination pacifique de l'apartheid et les moyens de faciliter la transition vers une nouvelle Afrique du Sud non raciale et démocratique. On a enregistré un accroissement de la demande d'assistance émanant des programmes relevant du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud dans les domaines de l'éducation, ainsi que dans les domaines juridique et humanitaire, qui seront exécutés dans les limites des ressources rendues disponibles. Les activités se poursuivront probablement après la tenue d'élections libres et régulières et la mise en place d'un gouvernement intérimaire.

3C.55 On continuera, dans le cadre de ce sous-programme et conformément aux directives du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe :

a) De fournir une assistance financière en Afrique du Sud à des organisations non gouvernementales impartiales et représentatives afin de contribuer à l'application efficace de la législation éliminant les principales lois d'apartheid et de corriger les effets négatifs persistants de ces lois et d'accroître ainsi la confiance du public dans la primauté du droit;

b) De lancer et de mettre en oeuvre des programmes d'enseignement et de formation présentant un bon rapport coût-efficacité dans les domaines prioritaires en Afrique du Sud, compte dûment tenu des besoins découlant des prochaines élections et de ceux du gouvernement intérimaire d'unité nationale ou de toute structure gouvernementale provisoire analogue proposée d'un commun accord par les parties, ainsi que des besoins liés à l'élargissement de la participation à tous les niveaux de l'administration et de ceux des secteurs économiques de l'Afrique du Sud;

c) D'examiner périodiquement les activités de formation du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe en Afrique du Sud et à l'étranger qui ont trait aux besoins prioritaires en matière de ressources humaines durant la période de transition vers une nouvelle Afrique du Sud et au-delà;

d) D'encourager les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, y compris les associations professionnelles internationales et les agents d'exécution, à user de leur influence en Afrique du Sud, auprès des associations professionnelles sud-africaines, pour aider les diplômés du Programme à trouver un emploi;

e) D'appeler, partout dans le monde, l'attention sur la nécessité de s'attaquer d'urgence aux profondes disparités socio-économiques découlant de décennies d'apartheid et de contribuer ainsi à la promotion d'une nouvelle Afrique du Sud qui soit politiquement stable et économiquement viable.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Missions spéciales :

* Prioritaire.

- i) Mission d'appels de fonds que le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe effectuera en 1994;
- ii) Mission d'évaluation des activités et programmes du Programme en Afrique du Sud et à l'étranger en 1994;

b) Relations extérieures : On prévoit que le Centre contre l'apartheid exécutera de nombreuses activités de liaison et de consultation avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les associations, institutions et particuliers intéressés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud, sur des questions touchant la coordination et la fourniture d'une assistance aux Sud-Africains défavorisés.

2. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants (y compris les documents officiels) :

- i) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud;
- ii) Rapport annuel du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le fonctionnement du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

b) Services fonctionnels :

- i) Services fonctionnels nécessaires pour le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (cinq réunions par an environ);
- ii) Services fonctionnels pour le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe (12 réunions par an);

c) Expert spécial : une évaluation analytique indépendante du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe sera nécessaire et un rapport sera établi sur les conclusions de l'évaluation.

4. *Supports d'information (budget ordinaire)*

Recherches et établissement d'études analytiques et de rapports sur la crise de l'enseignement en Afrique du Sud et les moyens d'y remédier, ainsi que sur d'autres aspects particuliers des programmes d'assistance aux Sud-Africains défavorisés dans le domaine de l'éducation, ainsi que dans les domaines juridique, humanitaire et autres, qui seront utilisés à l'occasion des consultations, des réunions et des missions du Secrétaire général ou de ses représentants, du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, du Conseil d'administration de ce programme et d'autres organes et organismes des Nations Unies (deux ou trois par an environ).

5. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) Services consultatifs : des services consultatifs seront fournis aux organisations et institutions des Nations Unies, aux donateurs, aux agents d'exécution et aux institutions concernées de façon que les activités et programmes d'assistance visent principalement à appuyer l'instauration pacifique d'une Afrique du Sud non raciale et démocratique, conformément à la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe et aux résolutions adoptées ultérieurement par consensus;

b) Subventions et bourses d'études :

- i) Sous réserve des changements d'orientation que le Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud pourrait décider si la situation continuait de s'améliorer en Afrique du Sud,

il est prévu d'accorder 10 subventions à des organismes bénévoles, à des organisations non gouvernementales impartiales et représentatives et à d'autres organes compétents à l'intérieur de l'Afrique du Sud pour contribuer à l'application efficace de la législation éliminant les principales lois d'apartheid et corriger les effets négatifs persistants de ces lois. Ces subventions ont pour objectif d'accroître la confiance du public dans la primauté du droit, de fournir une assistance juridique aux personnes persécutées en vertu des lois d'apartheid de l'Afrique du Sud, de secourir ces personnes et celles qui sont à leur charge, et de subventionner leur éducation;

- ii) Quelque 1 500 bourses (nouvelles ou renouvelées) seront octroyées à des étudiants sud-africains défavorisés d'Afrique du Sud dans le cadre du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

c) *Coordination et liaison* : afin d'exécuter le mandat du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, le Centre contre l'apartheid, en tant que centre de liaison, consultera les pays donateurs, les agents d'exécution, les universités historiquement noires et autres institutions intéressées en Afrique du Sud, et coordonnera ses activités avec ces entités. De même, il maintiendra des contacts avec des organisations de défense des droits de l'homme et autres organisations compétentes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud, et coordonnera l'exécution du mandat du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud.

Sous-programme 3. Diffusion d'informations contre l'apartheid

Compte tenu des paramètres arrêtés par la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire, les activités au titre du sous-programme 3 viseront à gagner à l'Organisation des Nations Unies l'appui de la communauté internationale dans les efforts qu'elle fait pour obtenir un règlement négocié du conflit en Afrique du Sud et l'instauration d'une démocratie stable et non raciale. Tout en rendant compte des progrès enregistrés dans le cadre du processus de négociation, ce sous-programme accordera davantage d'attention à la diffusion d'informations sur les graves problèmes socio-économiques auxquels les groupes défavorisés de l'Afrique du Sud sont confrontés, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et du logement, afin de promouvoir l'élaboration concertée de programmes internationaux d'assistance visant à résoudre ces problèmes.

Activités :

1. Coopération internationale (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

Dans le cadre de cette rubrique, des activités seront entreprises en collaboration avec des gouvernements, organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et institutions spécialisées, les départements compétents du Secrétariat ainsi qu'avec d'autres groupes, tels que les mouvements anti-apartheid, syndicats, Eglises et autres organisations religieuses, et mouvements de femmes et d'étudiants. Il pourra s'avérer nécessaire d'entreprendre de nouvelles activités en consultation avec différents groupes et particuliers à l'intérieur de l'Afrique du Sud, en fonction de l'évolution de la situation politique à l'intérieur du pays.

2. Publications (budget ordinaire) : une publication sur la nouvelle Afrique du Sud non raciale et démocratique à l'intention des chercheurs, des milieux universitaires, des médias et du grand public (1995).

3. Supports et services d'information (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

a) Plaquettes, brochures, fiches d'information :

- i) Bulletin "Notes et documents" sur les activités déployées par l'Organisation des Nations Unies en vue de l'élimination pacifique de l'apartheid grâce à l'appui à un règlement négocié devant déboucher sur une Afrique du Sud démocratique et non raciale, ainsi qu'à la stabilité de celle-ci au travers d'un développement économique et social viable, à l'intention des responsables de l'information et de groupes cibles spéciaux (environ 15 numéros par an en anglais et en français);

- ii) Versions linguistiques du bulletin "Notes et documents" : traduction dans diverses langues (autres que l'anglais et le français) et distribution par les centres d'information des Nations Unies (environ six numéros par an);
 - iii) Notes d'information. Feront l'objet d'une distribution limitée au sein du système des Nations Unies, aux missions permanentes et à un certain nombre d'organisations non gouvernementales et de particuliers (environ 10 notes par an);
- b) Télévision : préparation de segments télévisés destinés à paraître sur la chaîne "World Chronicle" et dans le cadre d'autres émissions de télévision (environ deux par an);
- c) Manifestations spéciales :
- i) Conférences de presse et/ou points de presse des présidents du Comité spécial contre l'apartheid et d'autres organes intergouvernementaux dont le Centre contre l'apartheid assure le service (environ cinq par an);
 - ii) Promotion des conférences, séminaires et autres réunions organisés par le Comité spécial contre l'apartheid et autres organes intergouvernementaux dont le Centre contre l'apartheid assure le service;
 - iii) Conférences et réunions d'information dans divers pays à l'intention des médias et du grand public en vue de promouvoir les efforts de l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'élimination de l'apartheid par le biais d'un règlement pacifique et de l'instauration d'une société non raciale et démocratique en Afrique du Sud (environ 10 par an);
 - iv) Réunions d'information au Siège et dans d'autres lieux dans la région de New York à l'intention de groupements d'étudiants, d'enseignants, d'associations, d'organisations religieuses et de groupements professionnels (environ 15 réunions par an).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

Conformément aux priorités d'ensemble de l'Organisation dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix et de l'assistance électorale, il est nécessaire de transférer quatre postes d'administrateur (1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et cinq postes d'agent des services généraux (Autres classes) du présent programme à différentes autres activités connexes relevant du présent chapitre afin de pouvoir faire face au surcroît de responsabilités du Département dans ces domaines. Il a été établi que le transfert proposé n'aurait aucune incidence négative sur l'exécution des activités au titre du programme 6, étant donné que le déploiement de 50 observateurs et de 13 agents d'appui en Afrique du Sud aux termes de la résolution 772 (1992) du Conseil de sécurité, en date du 17 août 1992, pour s'attaquer à un certain nombre de problèmes tels que la question de la violence, le comportement des partis politiques et le renforcement des mécanismes créés en vertu de l'Accord national de paix, et suivre l'évolution de la situation politique dans ce pays a allégé le volume de travail en ce qui concerne l'exécution du sous-programme 1 du programme 6 intitulé Suivi et coordination de l'action internationale contre l'apartheid et à l'appui de processus politiques débouchant sur une nouvelle Afrique du Sud non raciale et démocratique. Les transferts proposés et autres dépenses de personnel sont expliqués ci-après :

- a) Il est proposé, pour des raisons d'efficacité et de coordination, de transférer un poste D-1 et trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) à la Direction exécutive et administration (voir par. 3C.5);
- b) Il est proposé, étant donné l'accroissement du volume de travail, de transférer un poste P-4, un poste P-3 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) au sous-programme 1, Questions politiques spéciales, du programme 4 (voir par. 3C.27);
- c) Il est proposé de transférer un poste P-2 au sous-programme 1, Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix, du programme 1 (voir par. 3C.12);

d) Les autres dépenses de personnel (164 300 dollars) correspondent aux ressources prévues pour recruter du personnel supplémentaire pour de courtes durées pendant les périodes de pointe et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie ou de maternité (46 800 dollars); aux heures supplémentaires (24 800 dollars), qui représentent une augmentation de 6 800 dollars, et à un contrat de louage de services accordé à un particulier pour fournir l'appui statistique et informatique nécessaire aux activités de suivi (92 700 dollars).

Consultants et experts

Les ressources prévues (53 000 dollars) correspondent à des concours extérieurs pour l'exécution de services spécialisés qui ne peuvent être assurés par le personnel permanent du Centre contre l'apartheid, à savoir des recherches approfondies et l'établissement des rapports annuels demandés par le Comité spécial contre l'apartheid et les autres organes dont le Centre assure le service.

Voyages en mission

Le montant prévu (46 200 dollars) servirait à couvrir les frais de voyage du personnel appelé à exécuter les activités et les programmes d'assistance entrepris au titre du programme 6.

Services contractuels

Le montant demandé (28 200 dollars), qui accuse une diminution de 20 000 dollars, servirait à assurer la traduction et la reproduction de publications sur l'apartheid dans des langues autres que l'anglais et le français dans les centres d'information des Nations Unies (19 800 dollars) et à payer l'accès à des bases de données extérieures pour des recherches et le rassemblement de données aux fins de la surveillance de l'embargo sur les armes (8 400 dollars). La diminution de 20 000 dollars compense en partie l'augmentation des ressources nécessaires au titre de l'entretien du matériel et de l'achat de mobilier et de matériel ou de leur remplacement (voir par. 3C.61 et 3C.63).

Frais généraux de fonctionnement

Le montant demandé (48 200 dollars) accuse une augmentation de 11 200 dollars qui doit servir à financer l'entretien du matériel de bureautique actuel ainsi que du matériel de bureautique supplémentaire demandé pour l'exercice biennal 1994-1995 (23 100 dollars), les dépenses de communications en Afrique du Sud et à l'extérieur (12 900 dollars), et la location et l'entretien du matériel de traitement de l'information (12 200 dollars). L'augmentation proposée est compensée en partie par une diminution (4 000 dollars) des ressources demandées au titre des services contractuels (voir par. 3C.60).

Fournitures et accessoires

Le montant demandé (17 400 dollars) est destiné à couvrir le coût des livres, périodiques et autres publications nécessaires pour la recherche, qui ne sont pas disponibles aux Nations Unies (6 700 dollars), ainsi que celui des fournitures pour les services informatiques (10 700 dollars).

Mobilier et matériel

Le montant demandé (45 800 dollars) accuse une augmentation de 16 000 dollars destinés à l'achat de sept ordinateurs individuels supplémentaires et de leurs imprimantes ainsi que des logiciels correspondants, et d'un télécopieur (16 000 dollars), et au remplacement du matériel de bureautique (29 800 dollars). L'augmentation proposée est entièrement compensée par la diminution des ressources demandées au titre des services contractuels.

C. Appui aux programmes

TABLEAU 3C.25. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	924,1	1 062,9	51,5	4,8	1 114,4	123,1	1 237,5
Voyages en mission	44,0	56,9	34,6	60,8	91,5	5,2	96,7
Services contractuels	0,9	0,9	-	-	0,9	0,1	1,0
Frais généraux de fonctionnement	61,9	85,2	49,2	57,7	134,4	10,8	145,2
Fournitures et accessoires	7,2	10,5	8,8	83,8	19,3	1,5	20,8
Mobilier et matériel	45,7	45,7	52,5	114,8	98,2	6,0	104,2
Total	1 083,8	1 262,1	196,6	15,5	1 458,7	146,7	1 605,4

TABLEAU 3C.26. POSTES NECESSAIRES

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-3	1	1	-	-	-	-	1	1
P-2/1	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	3	3	-	-	-	-	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	-	1	-	-	-	-	-	1
Autres classes	5	4	-	-	-	-	5	4
Total	5	5	-	-	-	-	5	5
Total général	8	8	-	-	-	-	8	8

3C.64 Les activités d'appui seront exécutées par le Service administratif et le Groupe de l'édition. Le Service administratif assure des services en matière d'administration du personnel, de gestion financière, de planification des ressources et d'utilisation des ressources prévues pour les services communs. Ces dernières ressources correspondent aux crédits demandés pour le présent chapitre, à l'exception des activités au titre du programme 5 (Question de Palestine) et du programme 6 (Elimination de l'apartheid). Il est proposé de transférer au présent chapitre les ressources prévues pour les activités restant à exécuter en ce qui concerne la Namibie. Le Groupe de l'édition est chargé d'éditer et de traiter tous les documents rédigés par le Département avant traduction, reproduction et impression. Il traite environ 18 000 pages manuscrites de documentation au cours de l'exercice biennal.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

3C.65 Les dépenses de personnel proposées au titre des services d'appui aux programmes, qui comprennent un reclassement d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) à la 1re classe, sont ainsi ventilées : a) un poste d'administrateur (P-5), un poste d'agent des services généraux (Autres classes), qu'il est proposé de reclasser à la 1re classe car les fonctions attachées à ce poste se sont élargies et le volume de travail a augmenté pour ce qui est de la gestion budgétaire et financière des activités exécutées dans le cadre du Département, et deux postes d'agent des services généraux

(Autres classes) pour le Service administratif; et *b*) deux postes d'administrateur (P-3 et P-2) et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour le Groupe de l'édition. Les autres dépenses de personnel se répartissent comme suit :

a) Dépenses au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (74 400 dollars), qui accusent une augmentation de 20 000 dollars et doivent permettre de recruter du personnel temporaire pour faire face à l'accroissement du volume de travail pendant les sessions de l'Assemblée générale et lors des réunions spéciales des organes intergouvernementaux dont le Département assure le service, et de remplacer temporairement les fonctionnaires en mission et les fonctionnaires en congé de maladie ou en maternité;

b) Ressources nécessaires au titre des heures supplémentaires (50 800 dollars), qui doivent permettre d'assurer le service de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux.

Voyages en mission

3C.66 Les ressources prévues (91 500 dollars), qui accusent une augmentation de 34 600 dollars, sont destinées à couvrir le coût des déplacements à l'occasion des missions de suivi ou liés aux activités touchant la Namibie et sont ventilées comme suit : une mission par an au Congo pour participer à la réunion du Conseil de l'École technique secondaire de Loudima, une mission par an en Afrique pour suivre et évaluer les projets et une mission annuelle en Namibie pour participer à une réunion d'étude. L'augmentation de 34 600 dollars est presque entièrement compensée par une diminution au titre du sous-programme 1, Questions politiques spéciales, car le Service administratif assure la gestion financière des ressources prévues pour les services communs en ce qui concerne les activités restant à exécuter touchant la Namibie.

Services contractuels

3C.67 Le montant modique demandé (900 dollars) permettrait de couvrir le coût des travaux contractuels d'imprimerie du Département.

Frais généraux de fonctionnement

3C.68 Les ressources demandées (134 400 dollars), qui accusent une augmentation de 49 200 dollars, doivent permettre de financer : *a*) la location et l'entretien de matériel reprographique et autres machines de bureau (20 000 dollars); *b*) les dépenses de communications (téléphone, valise diplomatique, poste télégraphe et télécopie) (44 600 dollars); *c*) les dépenses de représentation du Département (2 000 dollars); *d*) l'entretien du matériel de bureautique actuel et du matériel de bureautique supplémentaire demandé pour l'exercice biennal 1994-1995 (58 100 dollars); *e*) les dépenses afférentes aux services divers qui devront être assurés dans le cadre des missions de suivi (9 700 dollars). Sur l'augmentation prévue, un montant de 12 400 dollars correspond au transfert de ressources du sous-programme 1 (Questions politiques spéciales) au titre des communications (9 400 dollars) et des services divers (3 000 dollars), car le Service administratif assure la gestion financière des ressources prévues pour les services communs en ce qui concerne les activités intéressant la Namibie qui restent à exécuter, et à une augmentation des ressources nécessaires pour l'entretien du matériel de bureautique (36 800 dollars).

Fournitures et accessoires

3C.69 Les ressources nécessaires (19 300 dollars), qui accusent une augmentation de 8 800 dollars, correspondent au coût des abonnements à des journaux, périodiques, revues et matériaux de référence et autres. L'augmentation est liée à l'accroissement des activités exécutées par le Département (7 100 dollars) et au transfert de ressources (1 700 dollars) du sous-programme 1, Questions politiques spéciales, au titre des activités intéressant la Namibie.

Mobilier et matériel

3C.70 Les ressources nécessaires (98 200 dollars), qui accusent une augmentation nette de 52 500 dollars, doivent

permettre de financer l'achat de matériel de bureautique, y compris un scanner, un serveur, un télécopieur ainsi que des ordinateurs individuels et programmes associés (61 300 dollars), et le remplacement du matériel de bureautique (36 900 dollars). Une diminution de 6 500 dollars qui correspond au montant non renouvelable des crédits ouverts pour l'exercice 1992-1993 au titre de l'achat d'une machine à polycopier compense partiellement le montant prévu pour l'achat de matériel.